

Québec, le 14 août 2023

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-154

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir le ou les documents concernant les renseignements suivants :

- Le nombre et la proportion d'étudiants ayant déclaré faillite avec des prêts étudiants non remboursés pour chacune des dix dernières années;
- L'endettement moyen des étudiants québécois au cours de chacune des dix dernières années;
- Le nombre et le montant représentant la somme des prêts étudiants en souffrance pour chacune des dix dernières années;
- Le nombre et le montant représentant la somme des prêts étudiants que le ministère a dû radier pour chacune des dix dernières années.

Vous trouverez ci-joint les documents pouvant répondre à votre demande. À titre informatif, est considéré comme étant un ex-étudiant, une personne qui a terminé ses études, à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études. Le Ministère ne détient cependant pas de données concernant la proportion d'ex-étudiants ayant déclaré faillite.

Concernant le deuxième point de votre demande, nous vous informons que les données concernant l'endettement moyen sont publiques et disponibles dans les Rapports statistiques de l'aide financière aux études, section 1,9 Prêts et remboursement. Les portraits statistiques pour les années 2011-2012 et 2012-2013 vous sont transmis. Pour les autres années, nous vous invitons à consulter les liens web suivants :

Les portraits statistiques pour les années 2013-2014 à 2019-2020 sont disponibles sur le site Internet de la Bibliothèque et Archives nationale du Québec :

https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2547750?docref=AmgaYWmw_YMJV_Xwvxx6NaA

...2

Le portrait statistique pour l'année 2020-2021 constitue le portrait le plus récent et il est disponible dans la section Publications du site Internet du ministère de l'Enseignement supérieur:

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/rapports/rapports-statistiques/rapport-statistiques-AFE-2020-2021.pdf>

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2,1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale Signée

Ingrid Barakatt
IB/MNG/mc

p. j. 7

Faillites

Ex-étudiants ayant déclaré faillite avec des prêts étudiants non remboursés

Année financière *	Nombre
2013 - 2014	2 369
2014 - 2015	2 294
2015 - 2016	2 428
2016 - 2017	2 542
2017 - 2018	2 371
2018 - 2019	2 033
2019 - 2020	1 951
2020 - 2021	1 202
2021 - 2022	1 128
2022 - 2023	1 099
Total	19 417

* Les données sont issues des rapports budgétaires.

Prêts étudiants

Somme des prêts étudiants en souffrance

Année financière *	Nombre	Montant
2013 - 2014	10 141	97 440 937 \$
2014 - 2015	10 707	99 643 468 \$
2015 - 2016	11 878	106 886 965 \$
2016 - 2017	10 823	98 011 459 \$
2017 - 2018	12 922	118 500 360 \$
2018 - 2019	10 431	94 928 796 \$
2019 - 2020	12 324	120 117 693 \$
2020 - 2021	4 074	40 678 065 \$
2021 - 2022	8 820	89 653 561 \$
2022 - 2023	10 009	81 169 870 \$
TOTAL	102 129	947 031 174 \$

* Les données sont issues des rapports budgétaires.

Radiations

Prêts étudiants radiés par le ministère de l'Enseignement supérieur

Année financière *	Nombre	Montant
2013 - 2014	841	12 375 087 \$
2014 - 2015	1 564	20 677 312 \$
2015 - 2016	1 310	19 994 420 \$
2016 - 2017	1 450	20 049 930 \$
2017 - 2018	1 366	19 987 367 \$
2018 - 2019	1 444	19 995 630 \$
2019 - 2020	1 613	20 207 364 \$
2020 - 2021	1 731	19 001 818 \$
2021 - 2022	1 129	11 181 192 \$
2022 - 2023	577	6 285 605 \$
TOTAL	13 025	169 755 724 \$

* Les données sont issues des rapports budgétaires.

Aide financière aux études

STATISTIQUES

RAPPORT
2011-2012



Symboles

% : pourcentage

\$: dollars

M\$: millions de dollars

Le présent document a été produit par

le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Coordination et rédaction

Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2014

ISSN 1916-5439 (En ligne)

ISBN 978-2-550-69317-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Avant-propos

L'Aide financière aux études a pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport contient une description du soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l'enseignement universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données relatives au principal programme géré par l'Aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2011-2012 (de septembre 2011 à août 2012). Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2011-2012 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires est de 156 727, pour une aide financière totale de 999,4 millions de dollars et une aide financière moyenne de 6 377 \$.
- Parmi les bénéficiaires, 63,3 % ont reçu une bourse.
- Le taux global de participation est de 30,0 %; il est de 41,4 % à l'enseignement universitaire.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 8 794 \$ par bénéficiaire.
- Une somme de 53,5 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde pour enfant.
- Parmi les bénéficiaires, 21,2 % ont un enfant à charge.
- Plus de 75 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions qui suivent des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès ou de pension alimentaire, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines, est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui habite avec un enfant, se trouve dans une situation de dénuement total, est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] et

Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants résidant au Québec, inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec et bénéficiant d'une aide financière pour leurs études.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1.	Programme de prêts et bourses.....	1
1.1	Le Programme en bref.....	1
1.2	Attribution de l'aide financière	2
1.3	Caractéristiques des bénéficiaires	10
1.4	Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires	17
1.5	Contributions des tiers.....	22
1.6	Ressources financières des bénéficiaires.....	29
1.7	Dépenses admises.....	35
1.8	Demande d'aide financière.....	37
1.9	Prêts et remboursement	39
Chapitre 2.	Autres programmes d'aide financière	42
2.1	Programme d'allocation pour des besoins particuliers	42
2.2	Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	42
2.3	Programme études-travail	42
2.4	Programme de prêts pour les études à temps partiel	43
2.5	Programme Explore.....	43
2.6	Programme Odyssée.....	43
2.7	Programme de remise de dette	43
2.8	Programme de remboursement différé.....	43
2.9	Évolution des autres programmes d'aide financière	44

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2011-2012	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2011-2012	6
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012	8
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012	8
Tableau 1.2.5 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2011 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière	9
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2011-2012	10
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2011-2012	10
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2011.....	12
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012.....	13
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2011-2012.....	14
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012.....	15
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2011-2012.....	17
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2011-2012	18
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire (formation professionnelle), 2011-2012	18
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2011-2012.....	19

Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2011-2012.....	19
Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2011-2012.....	20
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2011-2012 ..	20
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2011-2012	20
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2011-2012.....	21
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012	23
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012	23
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012	24
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts des parents, 2011-2012.....	25
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2011-2012	25
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012	26
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012	26
Tableau 1.5.8 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> dont les parents ont connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012.....	27
Tableau 1.5.9 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> dont le conjoint ou la conjointe a connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012.....	27
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris l'étudiante ou l'étudiant, 2011-2012.....	28

Tableau 1.5.11 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2011-2012	28
Tableau 1.5.12 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2011-2012	28
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012	29
Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012	30
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012	31
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012	32
Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2011-2012	33
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2011-2012	33
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2011-2012	34
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2011-2012	35
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2011-2012	36
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2011-2012	38
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2011-2012	39
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2012	40
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2007-2008 à 2011-2012	40
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2011-2012	41
Tableau 2.9.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2007-2008 à 2011-2012	45

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2011-2012	2
Graphique 1.2.2 :	Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012	3
Graphique 1.2.3 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012.....	5
Graphique 1.2.4 :	Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012	7
Graphique 1.3.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge, 30 septembre 2011	11
Graphique 1.3.2 :	Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2011	12
Graphique 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2011	13
Graphique 1.3.4 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2011-2012.....	16
Graphique 1.4.1 :	Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2011-2012	17
Graphique 1.4.2 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2011-2012.....	18
Graphique 1.6.1 :	Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012.....	30
Graphique 1.7.1 :	Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012	36
Graphique 1.8.1 :	Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2007-2008 à 2011-2012	37

Chapitre 1. Programme de prêts et bourses

Ce chapitre présente d'abord une brève description du Programme de prêts et bourses, puis de l'information sur l'aide financière accordée aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme de l'Aide financière aux études. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leurs conjoints ou leurs conjointes doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, le lecteur est invité à consulter le document *Une aide à votre portée*, qui se trouve sur le site Web de l'Aide financière aux études¹.

¹ <http://www.afe.gouv.qc.ca/fr/publications/aidePortee.asp>

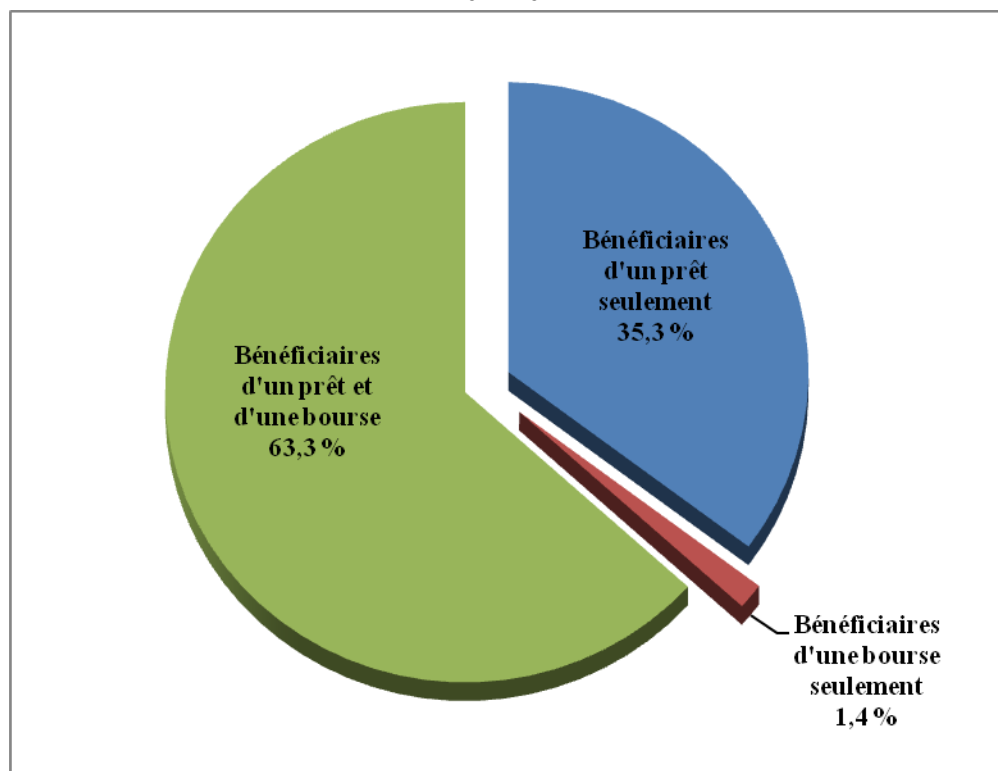
1.2 Attribution de l'aide financière

Le Programme de prêts et bourses permet d'accorder une aide financière à des étudiantes et à des étudiants pour une année d'attribution, soit de septembre à août. En 2011-2012, 156 727 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Ces bénéficiaires ont reçu au total 999,4 millions de dollars. Plus précisément, 55 248 bénéficiaires (35,3 %) ont obtenu uniquement un prêt, 99 227 (63,3 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt et 2 252 (1,4 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils étaient atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2011-2012

Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	55 248	196,9 M\$	-	196,9 M\$
Bénéficiaires d'une bourse seulement	2 252	-	15,3 M\$	15,3 M\$
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	99 227	340,6 M\$	446,6 M\$	787,2 M\$
Total des bénéficiaires	156 727	537,5 M\$	461,9 M\$	999,4 M\$

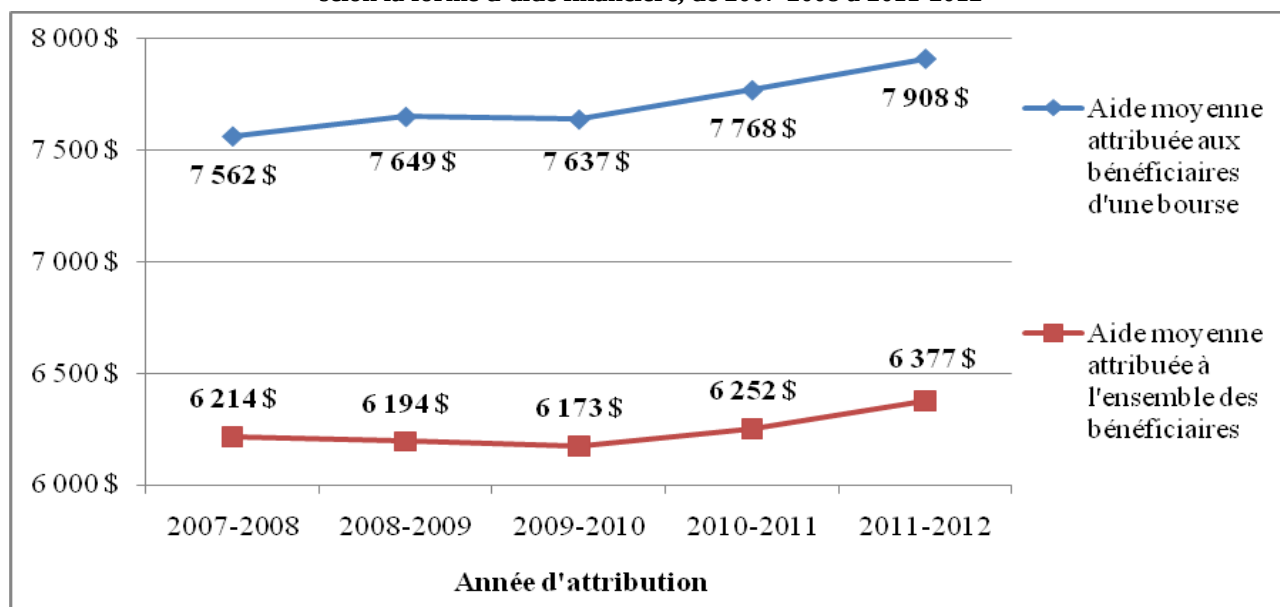
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2011-2012



C'est donc un total de 154 475 personnes qui ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 479 \$. Pour les 101 479 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffre à 4 552 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 537,5 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 53,8 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 461,9 millions (46,2 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 214 \$ en 2007-2008 à 6 377 \$ en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 2,6 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est plus importante (4,6 %), les montants étant respectivement de 7 562 \$ et de 7 908 \$ pour la même période.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012



Un peu plus de la moitié (50,9 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont à l'enseignement universitaire (graphique 1.2.3 A). Ils reçoivent un montant d'aide total de 564,4 millions de dollars (56,5 % de l'ensemble de l'aide attribuée), représentant une moyenne d'un peu plus de 7 000 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Celles et ceux du 1^{er} cycle représentent 76,3 % des bénéficiaires universitaires (graphique 1.2.3 C), soit 38,8 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.4 indique que les bénéficiaires des 2^e et 3^e cycles reçoivent en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (31,6 %) des bénéficiaires sont à l'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A) et reçoivent un montant d'aide total de 261,7 millions de dollars (26,2 % de l'ensemble de l'aide

attribuée), représentant en moyenne 5 287 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 **D** indique que ces bénéficiaires sont majoritairement en formation technique et visent l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) (53,2 %) et le graphique 1.2.4, que le montant moyen d'aide financière varie selon le type de formation.

Notons également que 17,5 % des bénéficiaires sont en formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 **A**) et que ceux-ci reçoivent une aide financière totale de 173,2 millions de dollars (17,3 % de l'ensemble de l'aide attribuée) et moyenne de 6 314 \$ (tableau 1.2.2). Ces personnes étudient en grande majorité (92,6 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 **B**) et le montant moyen d'aide est plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) (graphique 1.2.4).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

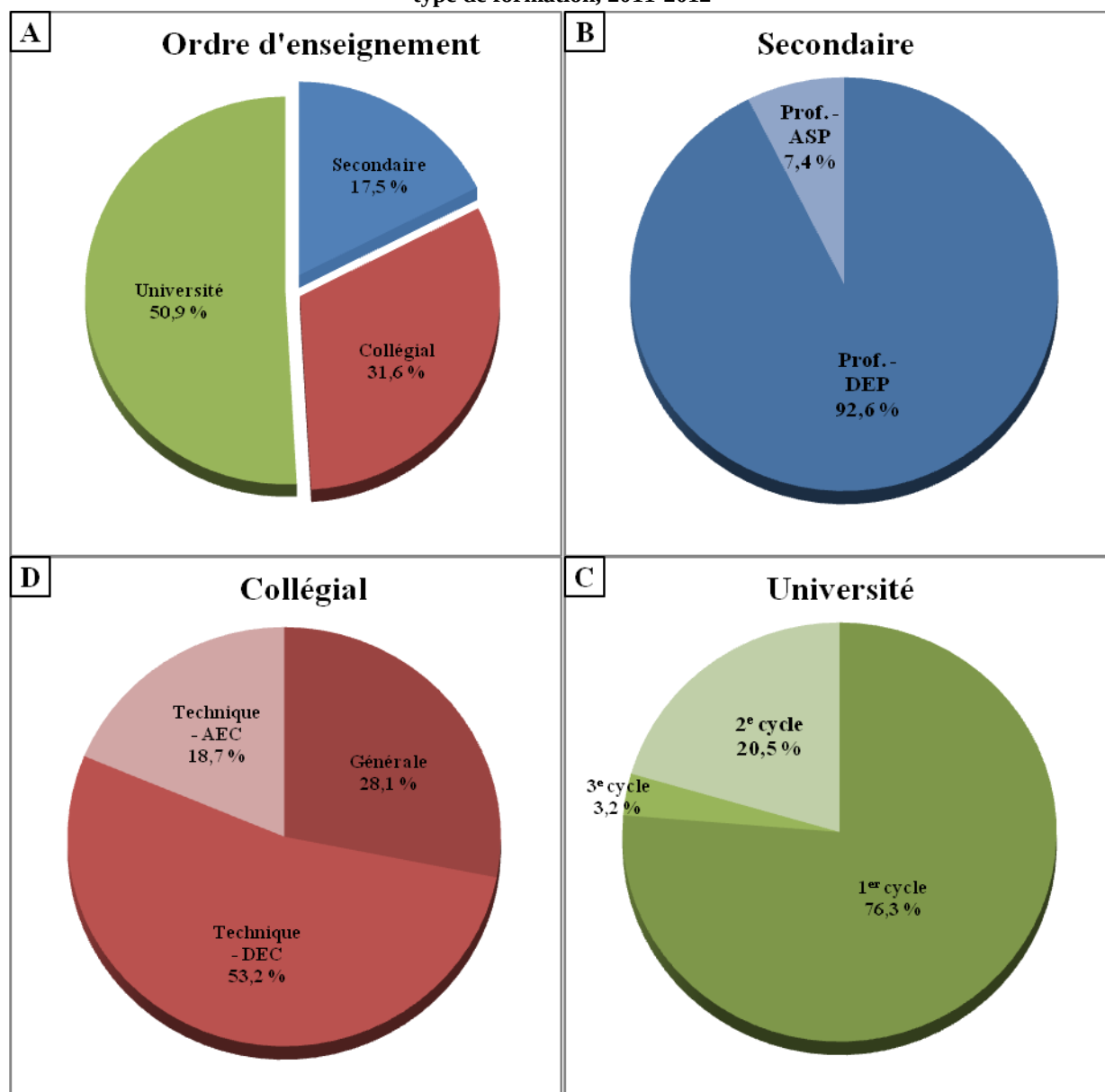
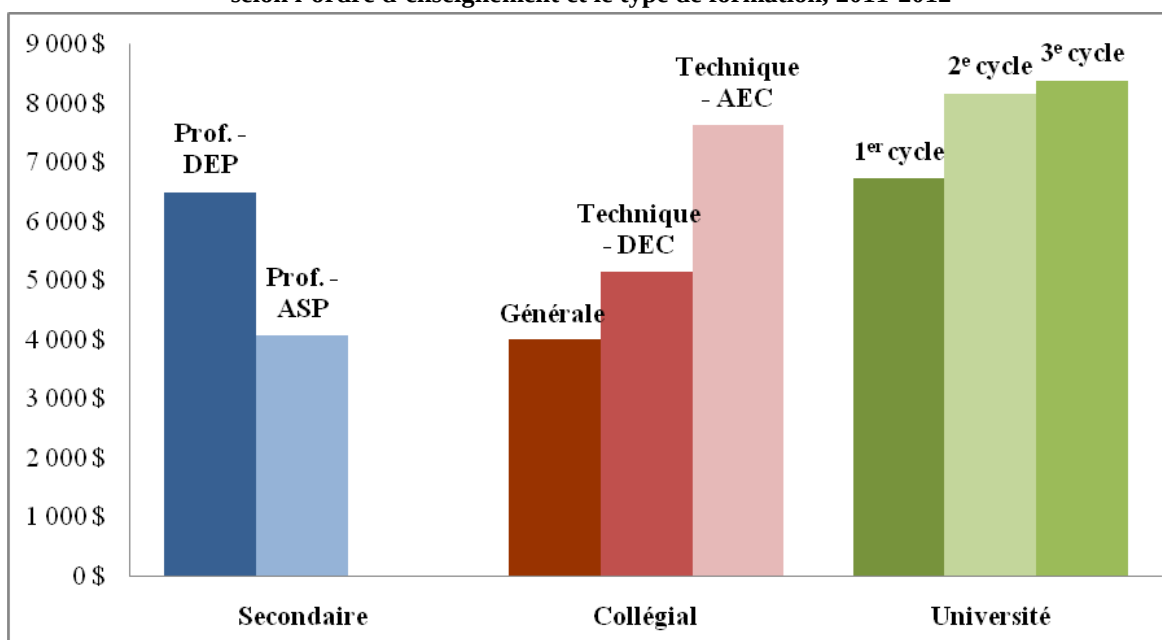


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	7 454	3 389 \$	25,3 M\$	214	6 484 \$	1,4 M\$	19 765	7 415 \$	146,6 M\$	27 433	6 314 \$	173,2 M\$
	Professionnelle – DEP	7 259	3 421 \$	24,8 M\$	205	6 655 \$	1,4 M\$	17 938	7 735 \$	138,8 M\$	25 402	6 494 \$	165 M\$
	Professionnelle – ASP	195	2 179 \$	0,4 M\$	9	2 593 \$	0,0 M\$	1 827	4 269 \$	7,8 M\$	2 031	4 061 \$	8,2 M\$
Collégial	Total collégial	21 241	3 303 \$	70,2 M\$	814	5 445 \$	4,4 M\$	27 456	6 817 \$	187,2 M\$	49 511	5 287 \$	261,7 M\$
	Générale	5 857	2 097 \$	12,3 M\$	239	4 642 \$	1,1 M\$	7 828	5 425 \$	42,5 M\$	13 924	4 012 \$	55,9 M\$
	Technique – DEC	11 058	2 730 \$	30,2 M\$	451	5 428 \$	2,4 M\$	14 807	6 929 \$	102,6 M\$	26 316	5 138 \$	135,2 M\$
Université	Technique – AEC	4 326	6 399 \$	27,7 M\$	124	7 056 \$	0,9 M\$	4 821	8 735 \$	42,1 M\$	9 271	7 622 \$	70,7 M\$
	Total université	26 553	3 821 \$	101,5 M\$	1 224	7 733 \$	9,5 M\$	52 006	8 720 \$	453,5 M\$	79 783	7 075 \$	564,4 M\$
	1 ^{er} cycle	20 653	3 493 \$	72,1 M\$	959	7 552 \$	7,2 M\$	39 246	8 408 \$	330 M\$	60 858	6 727 \$	409,4 M\$
Total des bénéficiaires	2 ^e cycle	4 822	4 869 \$	23,5 M\$	223	8 226 \$	1,8 M\$	11 317	9 566 \$	108,3 M\$	16 362	8 164 \$	133,6 M\$
	3 ^e cycle	1 078	5 420 \$	5,8 M\$	42	9 244 \$	0,4 M\$	1 443	10 575 \$	15,3 M\$	2 563	8 385 \$	21,5 M\$
		55 248	3 563 \$	196,9 M\$	2 252	6 788 \$	15,3 M\$	99 227	7 934 \$	787,2 M\$	156 727	6 377 \$	999,4 M\$

Graphique 1.2.4 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012



Tous ordres d'enseignement confondus, 45,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière globale de plus de 6 000 \$ (tableau 1.2.3). C'est dans la catégorie d'aide globale *De 2 001 \$ à 4 000 \$* que se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires, puisque près de 1 sur 4 en fait partie.

La répartition des bénéficiaires par montant d'aide globale attribué diffère lorsque l'on compare les ordres d'enseignement et les types de formation. Ainsi, en formation professionnelle au secondaire, 66,7 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à l'ASP reçoivent une aide de 4 000 \$ ou moins, comparativement à 38,0 % pour celles et ceux inscrits à un programme menant au DEP.

Au collégial, en formation générale, la proportion de bénéficiaires recevant 4 000 \$ ou moins est de près de 2 sur 3, alors qu'elle est de 1 sur 2 pour les étudiantes et les étudiants de la formation technique suivant un programme menant au DEC et de 1 sur 4 pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Inversement, 58,1 % des bénéficiaires de la formation technique visant l'obtention de l'AEC reçoivent plus de 6 000 \$, comparativement à 36,0 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant au DEC et à 22,0 % dans le cas de la formation générale.

À l'enseignement universitaire, près de la moitié des bénéficiaires des 2^e et 3^e cycles reçoivent une aide globale de plus de 8 000 \$, comparativement au tiers pour celles et ceux du 1^{er} cycle.

Par ailleurs, parmi les bénéficiaires d'une bourse, 55,5 % reçoivent une bourse de plus de 4 000 \$ à l'université, comparativement à 40,1 % au collégial et à 45,5 % au secondaire (tableau 1.2.4).

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide globale attribué									
		2 000 \$ ou moins	2 001 \$ - 4 000 \$	4 001 \$ - 6 000 \$	6 001 \$ - 8 000 \$	8 001 \$ - 10 000 \$	10 001 \$ ou plus	Total			
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 944	6 060	4 951	3 889	2 740	4 849	27 433			
	Professionnelle – DEP	4 751	4 898	4 569	3 756	2 664	4 764	25 402			
	Professionnelle – ASP	193	1 162	382	133	76	85	2 031			
Collégial	Total collégial	12 099	10 831	8 675	7 647	4 649	5 610	49 511			
	Générale	4 498	4 115	2 251	1 792	821	447	13 924			
	Technique – DEC	6 917	5 281	4 656	4 301	2 549	2 612	26 316			
Université	Technique – AEC	684	1 435	1 768	1 554	1 279	2 551	9 271			
	Total université	5 371	19 200	13 822	11 045	11 659	18 686	79 783			
	1 ^{er} cycle	4 312	16 304	10 515	8 375	8 574	12 778	60 858			
Total des bénéficiaires	2 ^e cycle	890	2 555	2 830	2 359	2 750	4 978	16 362			
	3 ^e cycle	169	341	477	311	335	930	2 563			
	Nombre	22 414	36 091	27 448	22 581	19 048	29 145	156 727			
Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires		14,3 %	23,0 %	17,5 %	14,4 %	12,2 %	18,6 %	100,0 %			

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué									
		2 000 \$ ou moins	2 001 \$ - 4 000 \$	4 001 \$ - 6 000 \$	6 001 \$ - 8 000 \$	8 001 \$ - 10 000 \$	10 001 \$ ou plus	Total			
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 010	5 885	4 081	2 673	1 399	931	19 979			
	Professionnelle – DEP	4 510	4 887	3 897	2 588	1 354	907	18 143			
	Professionnelle – ASP	500	998	184	85	45	24	1 836			
Collégial	Total collégial	9 655	7 278	5 933	2 675	1 639	1 090	28 270			
	Générale	4 015	1 946	1 455	345	199	107	8 067			
	Technique – DEC	4 799	3 984	3 361	1 547	1 001	566	15 258			
Université	Technique – AEC	841	1 348	1 117	783	439	417	4 945			
	Total université	10 533	13 152	10 062	9 721	4 870	4 892	53 230			
	1 ^{er} cycle	8 152	10 066	7 245	7 355	3 310	4 077	40 205			
Total des bénéficiaires	2 ^e cycle	2 109	2 806	2 510	2 049	1 362	704	11 540			
	3 ^e cycle	272	280	307	317	198	111	1 485			
	Nombre	25 198	26 315	20 076	15 069	7 908	6 913	101 479			
Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'une bourse		24,8 %	25,9 %	19,8 %	14,9 %	7,8 %	6,8 %	100,0 %			

Le taux global de participation au Programme de prêts et bourses est de 30,0 % (tableau 1.2.5). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation. En effet, 41,4 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 26,2 % au secondaire et à 22,5 % au collégial.

Le taux de participation à l'université atteint 64,5 % si l'on considère uniquement les étudiantes et les étudiants du 2^e cycle, comparativement à 39,1 % au 1^{er} cycle et à 23,5 % au 3^e cycle. De plus, 28,0 % des étudiantes et étudiants universitaires, dont 45,9 % de ceux du 2^e cycle, sont boursiers.

Au collégial, 12,9 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière par rapport à 29,3 % en formation technique pour le DEC et à 55,9 % pour l'AEC. Pour ce qui est de la bourse, 13,0 % en bénéficient.

À la formation professionnelle au secondaire, 28,3 % des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme menant au DEP profitent d'une aide financière par rapport à 10,2 % de celles et ceux qui visent l'obtention de l'ASP. Finalement, 19,1 % des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 1.2.5 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2011 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	26,0 %	19,1 %	26,2 %
	Professionnelle – DEP	28,1 %	20,4 %	28,3 %
	Professionnelle – ASP	10,1 %	9,0 %	10,2 %
Collégial	Total collégial	22,2 %	13,0 %	22,5 %
	Générale	12,7 %	7,5 %	12,9 %
	Technique – DEC	28,9 %	17,3 %	29,3 %
	Technique – AEC	55,2 %	29,8 %	55,9 %
Université	Total université	41,0 %	28,0 %	41,4 %
	1 ^{er} cycle	38,7 %	26,2 %	39,1 %
	2 ^e cycle	63,8 %	45,9 %	64,5 %
	3 ^e cycle	23,2 %	14,1 %	23,5 %
Total des bénéficiaires		29,7 %	19,6 %	30,0 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et dans le début de la vingtaine. Les femmes sont aussi légèrement plus représentées que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résident pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 82,2 %, sont des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 73,0 % est née au Canada, tandis que 9,2 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, 1 bénéficiaire sur 6 a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont aussi en grande majorité célibataires (80,2 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2011-2012

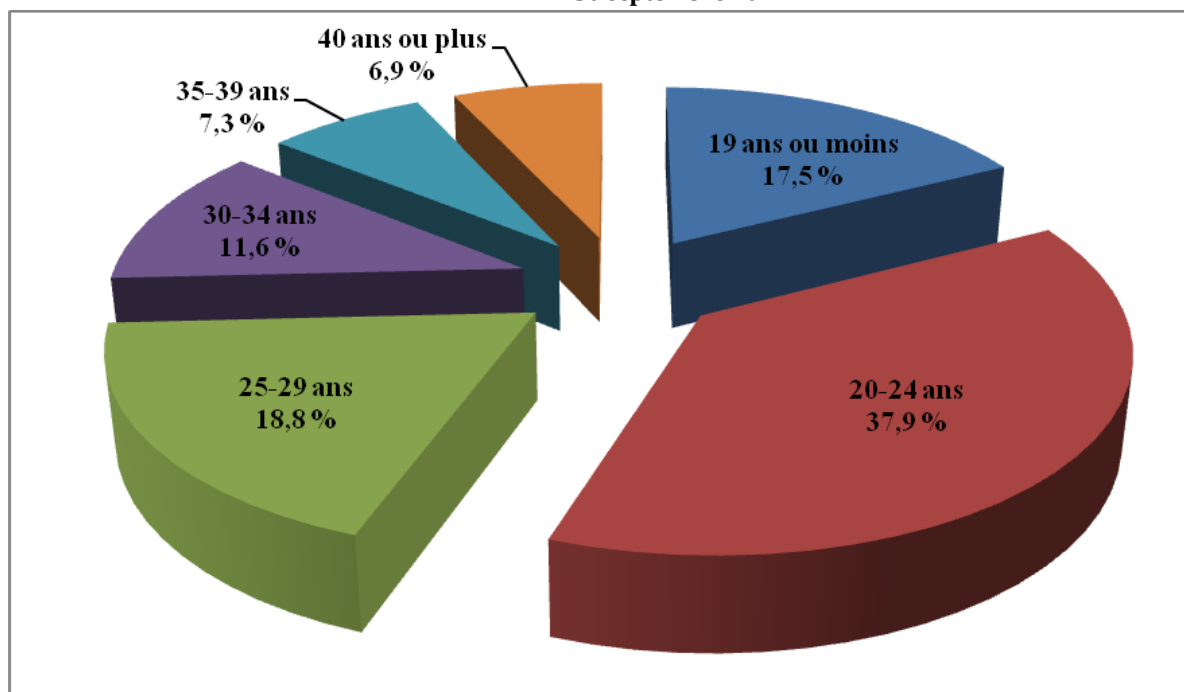
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	114 391	73,0 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	14 398	9,2 %
Résidence permanente	27 697	17,7 %
Statut de réfugié	241	0,1 %
Total des bénéficiaires	156 727	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2011-2012

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	125 716	80,2 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	24 855	15,8 %
Divorcée ou divorcé	3 065	2,0 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 947	1,9 %
Veuve ou veuf	144	0,1 %
Total des bénéficiaires	156 727	100,0 %

Les 20-24 ans représentent 37,9 % de l'ensemble des bénéficiaires (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2011.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge, 30 septembre 2011



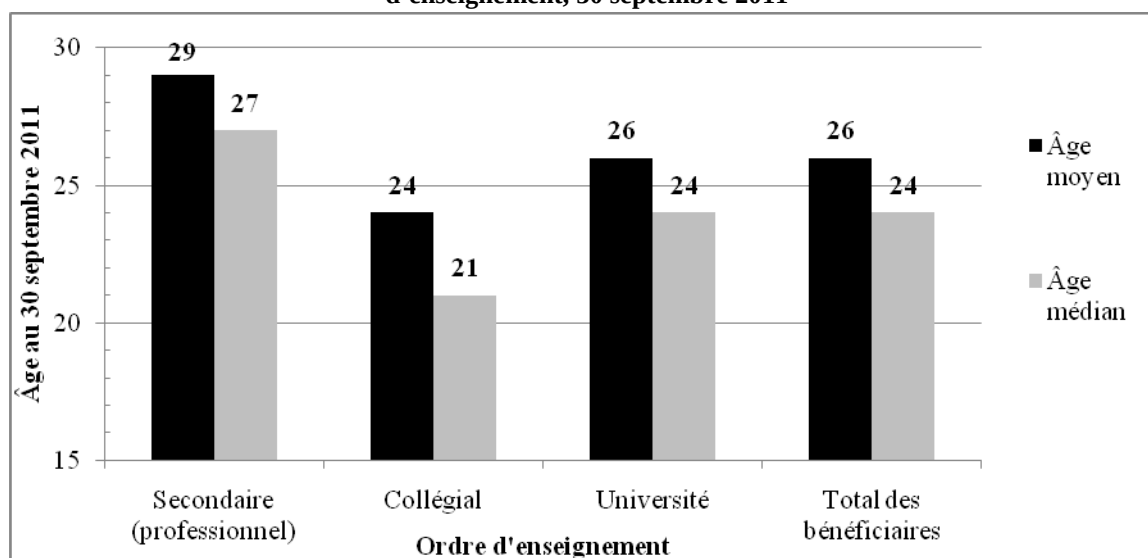
Le tableau 1.3.3 indique qu'à l'université, près de la moitié des bénéficiaires ont de 20 à 24 ans. Cette proportion est principalement influencée par les bénéficiaires du 1^{er} cycle. Celles et ceux du 2^e cycle sont répartis presque également entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. Finalement, celles et ceux du 3^e cycle ont majoritairement de 25 à 29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires sont âgés de moins de 25 ans; ils sont partagés entre les 19 ans ou moins et les 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant au DEC, le partage est égal, alors qu'en formation générale les bénéficiaires sont plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins) et que, pour la formation technique conduisant à l'AEC, ils sont plus âgés (majorité de 20-24 ans).

À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est quasiment uniforme, même pour les 40 ans ou plus (3 727) (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à l'ASP, on compte relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires de la formation professionnelle du secondaire sont plus âgés que celles et ceux des autres ordres d'enseignement.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2011

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2011						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 657	6 776	4 998	4 258	3 017	3 727	27 433
	Professionnelle – DEP	4 604	6 605	4 470	3 670	2 660	3 393	25 402
	Professionnelle – ASP	53	171	528	588	357	334	2 031
Collégial	Total collégial	18 701	14 224	6 554	4 498	2 796	2 738	49 511
	Générale	9 500	3 198	690	304	133	99	13 924
	Technique – DEC	8 555	8 843	3 934	2 416	1 362	1 206	26 316
	Technique – AEC	646	2 183	1 930	1 778	1 301	1 433	9 271
Université	Total université	4 059	38 380	17 971	9 463	5 576	4 334	79 783
	1 ^{er} cycle	4 050	31 781	11 859	6 361	3 860	2 947	60 858
	2 ^e cycle	9	6 275	5 201	2 464	1 371	1 042	16 362
	3 ^e cycle	0	324	911	638	345	345	2 563
Total des bénéficiaires	Nombre	27 417	59 380	29 523	18 219	11 389	10 799	156 727
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires							
		17,5 %	37,9 %	18,8 %	11,6 %	7,3 %	6,9 %	100,0 %

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2011

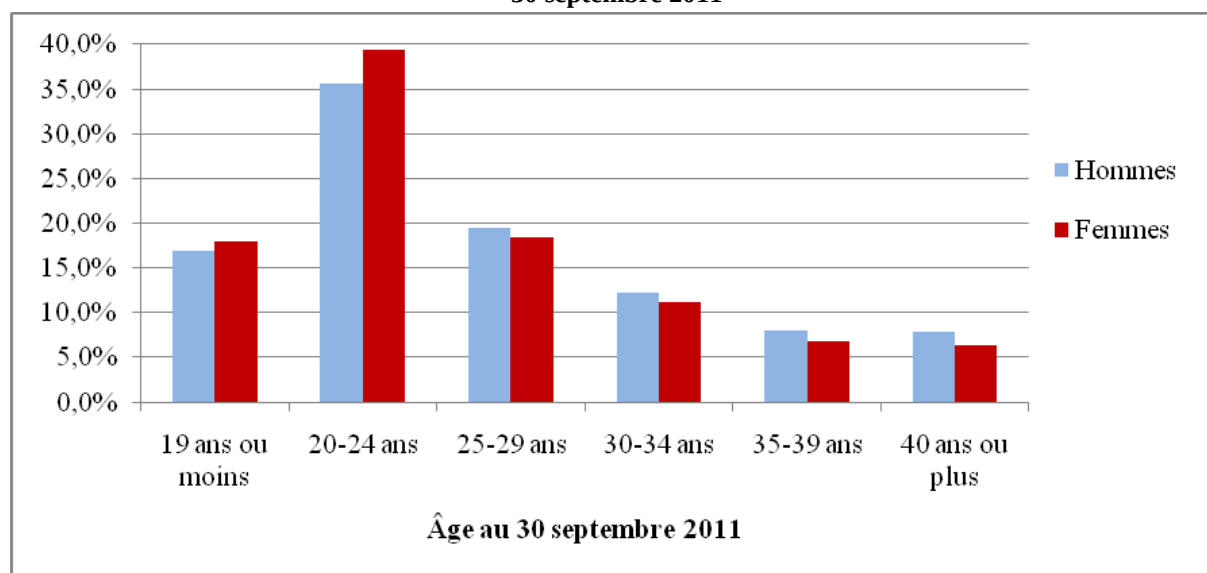
Près de 60,0 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à tous les ordres d'enseignement et pour tous les types de formation. C'est au collégial, en formation générale et technique (DEC), que la majorité féminine est la plus importante (respectivement 62,3 % et 66,6 %).

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	15 031	54,8 %	12 402	45,2 %
	Professionnelle – DEP	13 898	54,7 %	11 504	45,3 %
	Professionnelle – ASP	1 133	55,8 %	898	44,2 %
Collégial	Total collégial	31 444	63,5 %	18 067	36,5 %
	Générale	8 675	62,3 %	5 249	37,7 %
	Technique – DEC	17 533	66,6 %	8 783	33,4 %
	Technique – AEC	5 236	56,5 %	4 035	43,5 %
Université	Total université	46 997	58,9 %	32 786	41,1 %
	1 ^{er} cycle	36 409	59,8 %	24 449	40,2 %
	2 ^e cycle	9 269	56,6 %	7 093	43,4 %
	3 ^e cycle	1 319	51,5 %	1 244	48,5 %
Total des bénéficiaires		93 472	59,6 %	63 255	40,4 %

Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 1.3.3 que les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans les groupes d'âge de 24 ans ou moins. Inversement, dans les groupes d'âge de 25 ans ou plus, la proportion de bénéficiaires masculins est supérieure.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2011



Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 permet d'observer que plus de 75,0 % des bénéficiaires (120 145) ne résidaient pas chez leurs parents en 2011-2012. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 197 \$, comparativement à 3 683 \$ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. Cette répartition s'observe pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, à l'exception de la formation générale (collégial). Pour cette dernière, le nombre de bénéficiaires résidant chez leurs parents est légèrement plus élevé.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 756	3 625 \$	22 677	6 878 \$
	Professionnelle – DEP	4 692	3 647 \$	20 710	7 139 \$
	Professionnelle – ASP	64	1 944 \$	1 967	4 130 \$
Collégial	Total collégial	15 428	3 171 \$	34 083	6 244 \$
	Générale	7 229	2 728 \$	6 695	5 398 \$
	Technique – DEC	6 530	2 772 \$	19 786	5 920 \$
	Technique – AEC	1 669	6 649 \$	7 602	7 836 \$
Université	Total université	16 398	4 182 \$	63 385	7 823 \$
	1 ^{er} cycle	14 709	4 064 \$	46 149	7 575 \$
	2 ^e cycle	1 598	5 163 \$	14 764	8 489 \$
	3 ^e cycle	91	5 989 \$	2 472	8 473 \$
Total des bénéficiaires		36 582	3 683 \$	120 145	7 197 \$

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être étudiante ou étudiant à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être des responsabilités familiales ou liées à un handicap.

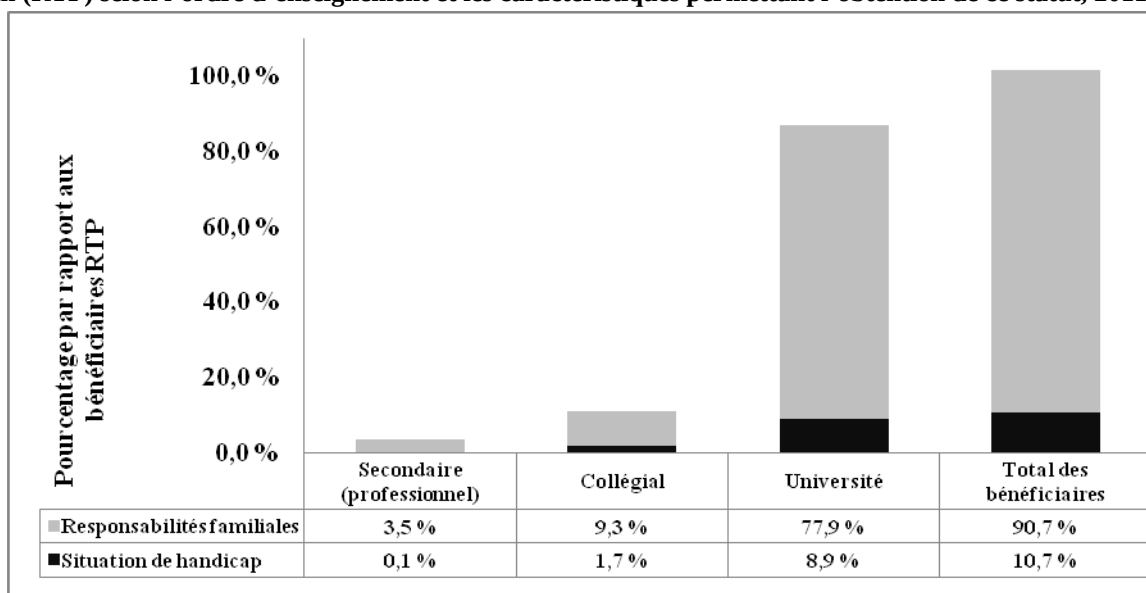
En 2011-2012, 8 720 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentent 5,6 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que se trouvent la majorité de ces bénéficiaires, soit 6 576.

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	316
	Professionnelle – DEP	293
	Professionnelle – ASP	23
Collégial	Total collégial	932
	Générale	190
	Technique – DEC	422
	Technique – AEC	320
Université	Total université	7 472
	1 ^{er} cycle	6 576
	2 ^e cycle	867
	3 ^e cycle	29
Total des bénéficiaires	Nombre	8 720
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	5,6 %

La grande majorité (90,7 %) de l'ensemble des bénéficiaires réputés aux études à temps plein ont ce statut par leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.4). Il est à noter qu'en 2011-2012, 127 bénéficiaires (1,5 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois par leurs responsabilités familiales et par leur situation de handicap.

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2011-2012



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière deux trimestres par année et se trouvent dans des établissements de la région de Montréal.

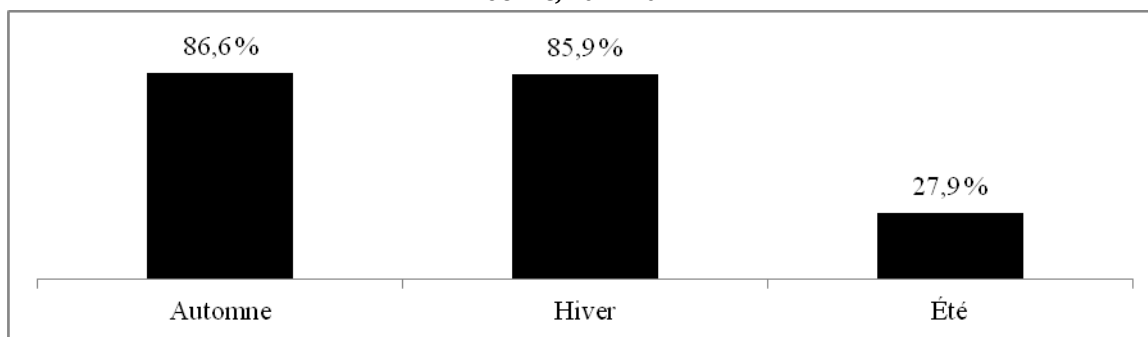
Le tableau 1.4.1 indique que les étudiantes et les étudiants ont bénéficié majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 21,7 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2011, hiver 2012 et été 2012).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2011-2012

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	81 284	51,9 %
Automne, hiver et été	33 989	21,7 %
Automne seulement	19 224	12,3 %
Hiver seulement	12 441	7,9 %
Hiver et été	6 985	4,4 %
Été seulement	1 593	1,0 %
Automne et été	1 211	0,8 %
Total des bénéficiaires	156 727	100,0 %

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 86,6 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 85,9 % à l'hiver et à 27,9 % à l'été.

Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2011-2012

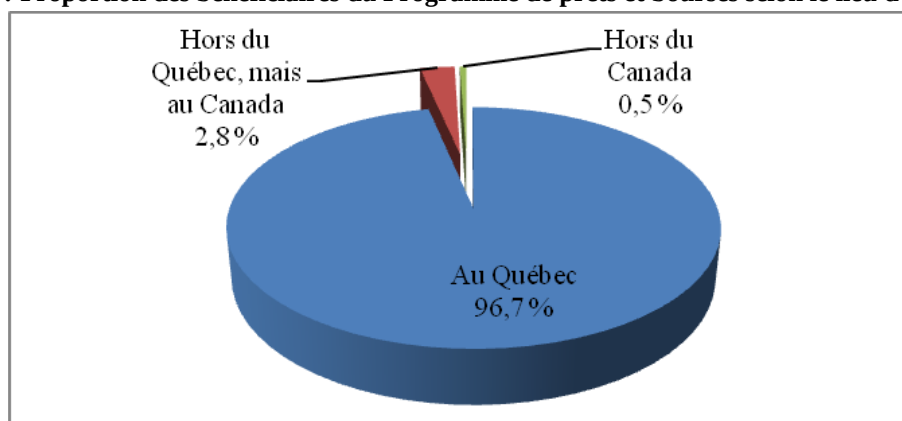


Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils illustrent que la grande majorité (96,7 %) des bénéficiaires fréquentent un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,8 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % étudient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2011-2012

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	151 484	945,0 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 425	42,8 M\$
Hors du Canada	818	11,6 M\$
Total	156 727	999,4 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2011-2012



Pour leur part, les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires et le montant d'aide financière attribué pour les dix établissements québécois où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, le premier établissement est l'École des métiers des Faubourgs-de-Montréal avec 1 183 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep de Sherbrooke (1 921) et à l'université, de l'Université de Montréal (13 465).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire (formation professionnelle), 2011-2012

Secondaire (formation professionnelle)		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 183	7,0 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains	1 081	4,3 M\$
Collège CDI (Montréal)	760	12,3 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA)	563	3,6 M\$
Centre d'informatique et d'administration Verdun (LaSalle)	515	2,2 M\$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	513	2,2 M\$
Centre de formation professionnelle 24-Juin	475	2,4 M\$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	444	1,9 M\$
École des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal	437	2,6 M\$
Collège CDI (Laval)	432	7,1 M\$
Autres établissements	21 030	127,6 M\$
Total de la formation professionnelle	27 433	173,2 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2011-2012

Collégial		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep de Sherbrooke	1 921	8,6 M\$
Cégep d'Ahuntsic	1 841	9,2 M\$
Cégep Garneau	1 585	6,4 M\$
Collège LaSalle	1 555	12,1 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 480	5,9 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 453	6,8 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 338	5,6 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 334	6,8 M\$
Collège Dawson	1 169	5,7 M\$
Cégep de Jonquière	1 043	4,5 M\$
Autres établissements	33 905	183,7 M\$
Total du collégial	48 624	255,3 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2011-2012

Université		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	13 465	96,6 M\$
Université Laval	12 058	77,6 M\$
Université du Québec à Montréal	11 733	80,0 M\$
Université Concordia	6 711	45,5 M\$
Université de Sherbrooke	6 673	44,3 M\$
Université McGill	4 280	32,6 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	3 907	25,8 M\$
École des hautes études commerciales de Montréal	2 906	22,7 M\$
École Polytechnique de Montréal	2 080	14,4 M\$
École de technologie supérieure	1 859	11,5 M\$
Autres établissements	9 755	65,5 M\$
Total de l'université	75 427	516,5 M\$

Il est possible d'observer au tableau 1.4.6 que près de la moitié (2 129) des 4 425 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 425 bénéficiaires, 86,3 % (3 819) étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7).

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2011-2012

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 129	21,1 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	468	3,2 M\$
Carleton University	194	2,0 M\$
University of Toronto	162	2,0 M\$
Algonquin College	109	0,8 M\$
Autres établissements	1 363	13,7 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 425	42,8 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2011-2012

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 819	36,8 M\$
Colombie-Britannique	179	1,7 M\$
Nouveau-Brunswick	169	1,6 M\$
Nouvelle-Écosse	104	1,1 M\$
Alberta	80	0,9 M\$
Manitoba	31	0,4 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	27	0,2 M\$
Saskatchewan	10	0,1 M\$
Île-du-Prince-Édouard	6	0,0 M\$
Total	4 425	42,8 M\$

Par ailleurs, plus de 37,0 % (303) des bénéficiaires qui étudient à l'extérieur du Canada fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute le Royaume-Uni (141) et la France (135), la proportion est de 70,8 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2011-2012

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	303	4,4 M\$
Royaume-Uni	141	2,8 M\$
France	135	1,4 M\$
Suisse	32	0,3 M\$
Australie	26	0,2 M\$
Allemagne	24	0,3 M\$
Pays-Bas	19	0,3 M\$
Espagne	17	0,2 M\$
Suède	15	0,1 M\$
Belgique	13	0,2 M\$
Autres pays	93	1,4 M\$
Total	818	11,6 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires. En effet, 55,1 % (43 952) des bénéficiaires de l'enseignement universitaire étudient dans cette région, ainsi que 36,4 % (18 038) de celles et ceux du collégial et 32,6 % (8 935) de celles et ceux de la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 82,3 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2011-2012

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Bas-Saint-Laurent	802	3,8 M\$	2 542	11,9 M\$	880	5,3 M\$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 104	5,6 M\$	2 539	11,0 M\$	1 882	11,6 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	3 148	19,9 M\$	6 049	28,6 M\$	13 930	91,9 M\$
Mauricie	953	5,3 M\$	2 564	13,2 M\$	3 910	25,8 M\$
Estrie	1 217	7,2 M\$	2 502	11,6 M\$	7 773	52,5 M\$
Montréal	8 935	67,1 M\$	18 038	111,5 M\$	43 952	310,3 M\$
Outaouais	547	3,1 M\$	800	4,1 M\$	1 438	9,1 M\$
Abitibi-Témiscamingue	467	2,2 M\$	788	3,4 M\$	537	3,3 M\$
Côte-Nord	104	0,5 M\$	243	1,2 M\$	.	.
Nord-du-Québec	80	0,3 M\$	24	0,1 M\$	.	.
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	205	1,0 M\$	420	2,1 M\$	.	.
Chaudière-Appalaches	1 284	5,6 M\$	1 982	8,1 M\$	673	3,0 M\$
Laval	1 270	11,8 M\$	1 142	6,2 M\$	155	1,0 M\$
Lanaudière	1 548	6,7 M\$	1 012	4,4 M\$	.	.
Laurentides	1 482	8,1 M\$	1 752	7,7 M\$	.	.
Montréal	2 932	15,9 M\$	4 444	21,3 M\$	297	2,6 M\$
Centre-du-Québec	1 355	9,1 M\$	1 783	9,0 M\$	.	.
Au Canada (hors du Québec)	.	.	863	6,2 M\$	3 562	36,6 M\$
Hors du Canada	.	.	24	0,2 M\$	794	11,4 M\$
Total	27 433	173,2 M\$	49 511	261,7 M\$	79 783	564,4 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que près de la moitié des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 43,1 %, sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ 1 bénéficiaire sur 5 (20,3 %) se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (36,6 %) sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 31,1 % (8 544) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 28,6 % (7 851) sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 40,2 % (11 038), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la formation professionnelle (ASP) se trouvent dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*.

Au collégial, 59,0 % (29 233) des bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 16,2 % (8 011), dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 24,8 % (12 267), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant au DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à l'AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation générale, la grande majorité (83,5 %) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'université, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, au 1^{er} cycle, la répartition est sensiblement la même que pour l'ensemble des bénéficiaires. Aux 2^e et 3^e cycles, les bénéficiaires sont considérés comme autonomes, se trouvant dans la catégorie *Sans contribution des parents*, en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études. De plus, elles et ils sont majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 544	7 851	11 038
	Professionnelle – DEP	8 050	6 745	10 607
	Professionnelle – ASP	494	1 106	431
Collégial	Total collégial	29 233	8 011	12 267
	Générale	11 626	610	1 688
	Technique – DEC	15 421	3 944	6 951
	Technique – AEC	2 186	3 457	3 628
Université	Total université	29 701	16 017	34 065
	1 ^{er} cycle	29 701	11 748	19 409
	2 ^e cycle	-	3 450	12 912
	3 ^e cycle	-	819	1 744
Total des bénéficiaires	Nombre	67 478	31 879	57 370
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	43,1 %	20,3 %	36,6 %

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (31 145) que de non-résidentes et de non-résidents (36 333) (tableau 1.5.2). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est cependant plus importante, soit 5 428 \$ comparativement à 3 460 \$.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée est observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Celles et ceux qui résident chez leurs parents reçoivent en moyenne 4 963 \$, tandis que les non-résidentes et les non-résidents reçoivent en moyenne 7 964 \$. De plus, les non-résidentes et les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (93,9 %) que les résidentes et les résidents.

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	31 145	3 460 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	36 333	5 428 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	5 437	4 963 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	83 812	7 964 \$

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10,0 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 1.5.3). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence dépend de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidentes ou des résidents. Il en est de même pour la formation technique conduisant à l'AEC (collégial). Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidentes et des non-résidents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	3 935	4 609	821	18 068
	Professionnelle – DEP	3 881	4 169	811	16 541
	Professionnelle – ASP	54	440	10	1 527
Collégial	Total collégial	14 530	14 703	898	19 381
	Générale	7 139	4 487	90	2 209
	Technique – DEC	6 139	9 282	391	10 504
	Technique – AEC	1 252	934	417	6 668
Université	Total université	12 680	17 021	3 718	46 364
	1 ^{er} cycle	12 680	17 021	2 029	29 128
	2 ^e cycle	-	-	1 598	14 764
	3 ^e cycle	-	-	91	2 472
Total des bénéficiaires		31 145	36 333	5 437	83 812

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 67 478 bénéficiaires (tableau 1.5.4). Les revenus bruts moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 35 413 \$. Il est à noter que les revenus bruts présentés n'incluent pas les montants attribués à titre de prestations pour enfant. Ces prestations sont toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'environ 1 bénéficiaire sur 2 n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études. Les revenus bruts moyens correspondent alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour environ le tiers des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts moyens des parents des 33 824 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffrent à 23 697 \$ (tableau 1.5.4). Les revenus bruts des parents de près de la moitié de ces boursières et boursiers sont de 20 000 \$ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts des parents, 2011-2012

Revenus bruts des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	16 245	48,0 %	21 814	32,3 %
20 001 \$ - 30 000 \$	6 488	19,2 %	10 082	15,0 %
30 001 \$ - 40 000 \$	4 869	14,4 %	9 837	14,6 %
40 001 \$ - 50 000 \$	2 902	8,6 %	7 694	11,4 %
50 001 \$ - 60 000 \$	1 571	4,6 %	6 030	8,9 %
60 001 \$ ou plus	1 749	5,2 %	12 021	17,8 %
Total des bénéficiaires	33 824	100,0 %	67 478	100,0 %
Revenus bruts moyens		23 697 \$		35 413 \$

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2011-2012

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	23 957	35,5 %
1 \$ - 1 000 \$	9 045	13,4 %
1 001 \$ - 2 000 \$	8 363	12,4 %
2 001 \$ - 3 000 \$	6 768	10,0 %
3 001 \$ - 4 000 \$	4 954	7,4 %
4 001 \$ - 5 000 \$	3 728	5,5 %
5 001 \$ - 6 000 \$	2 849	4,2 %
6 001 \$ - 7 000 \$	2 282	3,4 %
7 001 \$ ou plus	5 532	8,2 %
Total des bénéficiaires	67 478	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 31 879 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 16 328 \$. Ces revenus sont insuffisants dans les deux tiers des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 25 851 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus bruts moyens de leur conjoint ou de leur conjointe se chiffrent à 13 627 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012

Revenus bruts du conjoint	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	17 867	69,1 %	20 472	64,2 %
20 001 \$ - 30 000 \$	3 166	12,3 %	3 804	11,9 %
30 001 \$ - 40 000 \$	2 533	9,8 %	3 318	10,4 %
40 001 \$ - 50 000 \$	1 374	5,3 %	2 026	6,4 %
50 001 \$ - 60 000 \$	624	2,4 %	1 207	3,8 %
60 001 \$ ou plus	287	1,1 %	1 052	3,3 %
Total des bénéficiaires	25 851	100,0 %	31 879	100,0 %
Revenus bruts moyens		13 627 \$		16 328 \$

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2011-2012

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	20 706	65,0 %
1 \$ - 1 000 \$	2 686	8,4 %
1 001 \$ - 2 000 \$	2 336	7,3 %
2 001 \$ - 3 000 \$	1 807	5,7 %
3 001 \$ - 4 000 \$	1 333	4,2 %
4 001 \$ - 5 000 \$	908	2,8 %
5 001 \$ - 6 000 \$	648	2,0 %
6 001 \$ - 7 000 \$	465	1,5 %
7 001 \$ ou plus	990	3,1 %
Total des bénéficiaires	31 879	100,0 %

Dans le cas de 845 bénéficiaires (585 + 260), la contribution des tiers a été réduite en raison d'une baisse de revenu d'au moins 10 % pour leurs parents, leur conjoint ou leur conjointe (tableau 1.5.8 et tableau 1.5.9). Dans ces circonstances, le calcul de l'aide financière prend en compte les revenus des tiers de l'année en cours plutôt que ceux de l'année précédente.

Tableau 1.5.8 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* dont les parents ont connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012

Baisse de revenu des parents de 10 %	Nombre de bénéficiaires	%
Oui	585	0,9 %
Non	66 893	99,1 %

Tableau 1.5.9 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* dont le conjoint ou la conjointe a connu une baisse de revenu de 10 % par rapport à l'année précédente, 2011-2012

Baisse de revenu du conjoint de 10 %	Nombre de bénéficiaires	%
Oui	260	0,8 %
Non	31 619	99,2 %

En 2011-2012, dans 51,2 % des cas, la ou le bénéficiaire de la catégorie *Avec contribution des parents* était le seul enfant à charge de ses parents (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris l'étudiante ou l'étudiant, 2011-2012

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	34 571	51,2 %
2	20 434	30,3 %
3	8 665	12,8 %
4 ou plus	3 808	5,7 %
Total des bénéficiaires	67 478	100,0 %

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, moins du quart (24,5 %) n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.11).

Tableau 1.5.11 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2011-2012

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	7 806	24,5 %
1	10 113	31,7 %
2	9 354	29,3 %
3	3 244	10,2 %
4 ou plus	1 362	4,3 %
Total des bénéficiaires	31 879	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 83,9 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.12).

Tableau 1.5.12 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2011-2012

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	48 150	83,9 %
1	5 488	9,6 %
2	2 719	4,8 %
3	758	1,3 %
4 ou plus	255	0,4 %
Total des bénéficiaires	57 370	100,0 %

En excluant les zéros des tableaux 1.5.11 et 1.5.12, on obtient 33 293 bénéficiaires, soit 21,2 % de l'ensemble, qui avaient au moins un enfant à charge en 2011-2012.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

L'étudiante ou l'étudiant doit contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière à lui accorder. Le revenu total pris en considération pour l'étudiante ou l'étudiant regroupe ses revenus d'emploi, comprenant les revenus bruts d'emploi et les revenus assimilables à des revenus d'emploi, et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, mentionnons que les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2011-2012 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2011-2012, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 8 454 \$ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls, cette moyenne est plutôt de 10 473 \$. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 6 702 \$ pour l'ensemble des bénéficiaires à 8 759 \$ pour les bénéficiaires ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 \$. Cette augmentation, attribuable à l'exclusion des revenus nuls, se remarque pour tous les ordres d'enseignement. Les bénéficiaires de l'université ont en moyenne des revenus d'emploi supérieurs aux bénéficiaires du secondaire, qui eux-mêmes ont des revenus supérieurs aux bénéficiaires du collégial.

C'est au 2^e cycle universitaire que se trouvent les revenus d'emploi moyens les plus élevés. Les plus bas sont observés en formation professionnelle au secondaire (ASP), en raison notamment des bénéficiaires ayant des revenus nuls. En effet, la médiane de leurs revenus d'emploi passe alors de 1 546 \$ à 6 303 \$.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 182 \$	6 000 \$	10 681 \$	9 000 \$
	Professionnelle – DEP	8 437 \$	6 435 \$	10 821 \$	9 200 \$
	Professionnelle – ASP	4 988 \$	1 546 \$	8 386 \$	6 303 \$
Collégial	Total collégial	7 543 \$	5 800 \$	9 294 \$	7 500 \$
	Générale	5 507 \$	4 199 \$	7 017 \$	5 683 \$
	Technique – DEC	7 787 \$	6 500 \$	9 284 \$	7 913 \$
	Technique – AEC	9 909 \$	7 132 \$	12 791 \$	10 519 \$
Université	Total université	9 113 \$	7 555 \$	11 132 \$	9 500 \$
	1 ^{er} cycle	8 756 \$	7 445 \$	10 749 \$	9 354 \$
	2 ^e cycle	10 270 \$	8 194 \$	12 296 \$	10 214 \$
	3 ^e cycle	10 202 \$	6 417 \$	12 607 \$	9 258 \$
Total des bénéficiaires		8 454 \$	6 702 \$	10 473 \$	8 759 \$

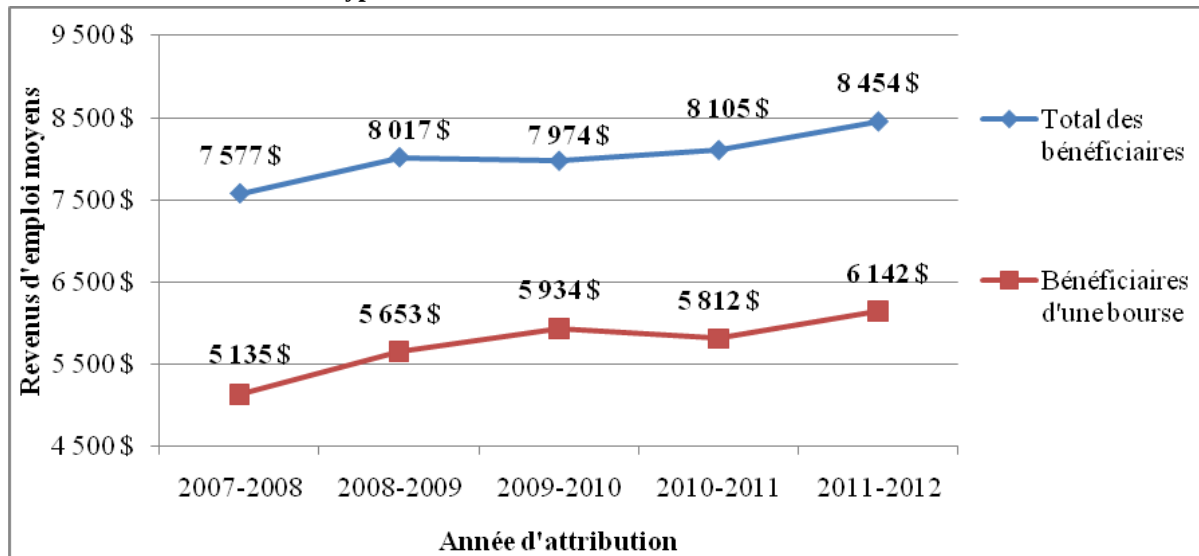
Le tableau 1.6.2 indique que, pour la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus élevés que ceux des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents. Toujours pour cette catégorie, lorsque les revenus nuls sont exclus, ce sont les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents qui sont les plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2011-2012

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 501 \$	8 017 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	7 462 \$	8 572 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	9 922 \$	11 547 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	9 514 \$	12 276 \$

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 1.6.1).

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012



Les Tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2011-2012, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 8 454 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 9 001 \$. Une proportion de 19,3 % des bénéficiaires n'avaient aucun revenu d'emploi et 15,8 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 9,9 % des bénéficiaires, dont le tiers étaient au 1^{er} cycle universitaire, avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	5 596	823	2 997	4 243	2 089	11 285	2 696	489	30 218	19,3 %
1 \$ - 1 000 \$	1 457	126	835	1 089	541	2 756	858	152	7 814	5,0 %
1 001 \$ - 2 000 \$	1 109	117	887	1 047	382	2 117	689	162	6 510	4,2 %
2 001 \$ - 3 000 \$	1 086	109	1 046	1 295	328	2 221	607	123	6 815	4,3 %
3 001 \$ - 4 000 \$	1 059	75	1 042	1 540	311	2 502	634	100	7 263	4,6 %
4 001 \$ - 5 000 \$	1 023	88	1 055	1 638	346	2 758	608	109	7 625	4,9 %
5 001 \$ - 6 000 \$	1 018	71	940	1 633	309	2 780	642	104	7 497	4,8 %
6 001 \$ - 7 000 \$	964	60	820	1 591	292	2 895	646	88	7 356	4,7 %
7 001 \$ - 8 000 \$	1 062	59	742	1 584	307	3 036	675	91	7 556	4,8 %
8 001 \$ - 9 000 \$	972	53	654	1 495	280	2 872	672	89	7 087	4,5 %
9 001 \$ - 10 000 \$	1 068	52	583	1 461	380	3 345	677	88	7 654	4,9 %
10 001 \$ - 11 000 \$	884	46	418	1 016	251	2 700	634	73	6 022	3,8 %
11 001 \$ - 12 000 \$	827	42	327	1 040	310	2 651	699	63	5 959	3,8 %
12 001 \$ - 13 000 \$	747	28	264	765	251	2 262	553	68	4 938	3,2 %
13 001 \$ - 14 000 \$	714	36	215	682	215	1 953	544	65	4 424	2,8 %
14 001 \$ - 15 000 \$	712	44	203	724	308	1 809	552	63	4 415	2,8 %
15 001 \$ - 16 000 \$	617	27	160	527	176	1 404	449	63	3 423	2,2 %
16 001 \$ - 17 000 \$	542	28	119	428	216	1 132	382	46	2 893	1,8 %
17 001 \$ - 18 000 \$	475	21	97	360	169	1 096	388	57	2 663	1,7 %
18 001 \$ - 19 000 \$	398	25	77	278	162	881	257	41	2 119	1,4 %
19 001 \$ - 20 000 \$	433	16	72	309	209	1 004	309	61	2 413	1,5 %
20 001 \$ ou plus	2 639	85	371	1 571	1 439	5 399	2 191	368	14 063	9,0 %
Moyenne des revenus d'emploi										8 454 \$

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2011-2012

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	4 910	735	735	2 745	3 681	1 706	8 916	1 839	190	24 722	15,8 %
1 \$ - 1 000 \$	1 533	184	184	884	1 228	720	3 261	745	92	8 647	5,5 %
1 001 \$ - 2 000 \$	1 164	116	116	919	1 088	406	2 201	604	75	6 573	4,2 %
2 001 \$ - 3 000 \$	1 135	112	112	1 043	1 336	354	2 298	500	44	6 822	4,4 %
3 001 \$ - 4 000 \$	1 101	85	85	1 036	1 547	327	2 564	534	64	7 258	4,6 %
4 001 \$ - 5 000 \$	1 061	87	87	1 063	1 634	365	2 788	584	90	7 672	4,9 %
5 001 \$ - 6 000 \$	1 040	67	67	951	1 651	326	2 763	589	88	7 475	4,8 %
6 001 \$ - 7 000 \$	985	59	59	865	1 600	278	3 019	618	74	7 498	4,8 %
7 001 \$ - 8 000 \$	1 098	57	57	747	1 593	318	3 080	680	94	7 667	4,9 %
8 001 \$ - 9 000 \$	978	61	61	669	1 491	291	2 997	694	90	7 271	4,6 %
9 001 \$ - 10 000 \$	1 070	53	53	589	1 495	385	3 382	687	86	7 747	4,9 %
10 001 \$ - 11 000 \$	917	41	41	430	1 030	262	2 809	709	79	6 277	4,0 %
11 001 \$ - 12 000 \$	840	46	46	334	1 044	314	2 744	751	67	6 140	3,9 %
12 001 \$ - 13 000 \$	790	29	29	271	792	257	2 391	649	74	5 253	3,4 %
13 001 \$ - 14 000 \$	732	35	35	224	708	221	2 077	651	81	4 729	3,0 %
14 001 \$ - 15 000 \$	726	36	36	205	762	307	1 929	641	92	4 698	3,0 %
15 001 \$ - 16 000 \$	613	26	26	162	555	176	1 516	547	101	3 696	2,4 %
16 001 \$ - 17 000 \$	562	31	31	125	448	216	1 223	502	95	3 202	2,0 %
17 001 \$ - 18 000 \$	479	24	24	107	377	179	1 149	463	91	2 869	1,8 %
18 001 \$ - 19 000 \$	431	25	25	84	286	169	966	341	100	2 402	1,5 %
19 001 \$ - 20 000 \$	434	17	17	75	324	201	1 038	400	104	2 593	1,7 %
20 001 \$ ou plus	2 803	105	105	396	1 646	1 493	5 747	2 634	692	15 516	9,9 %
Moyenne du revenu total										9 001 \$	

Pour ce qui est des autres revenus, 28 690 bénéficiaires avaient en moyenne 2 992 \$ en 2011-2012. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour près de la moitié (12 693) de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 \$ pour 2 525 bénéficiaires (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2011-2012

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires
1 \$ - 1 000 \$	12 693
1 001 \$ - 2 000 \$	4 479
2 001 \$ - 3 000 \$	2 862
3 001 \$ - 4 000 \$	2 216
4 001 \$ - 5 000 \$	1 552
5 001 \$ - 6 000 \$	1 106
6 001 \$ - 7 000 \$	708
7 001 \$ - 8 000 \$	549
8 001 \$ ou plus	2 525
Total des bénéficiaires	28 690

Parmi ces autres revenus, 12 413 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 882 \$. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 \$. Ainsi, pour les 9 568 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2011-2012

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires
1 \$ - 5 000 \$	9 568
5 001 \$ - 6 000 \$	546
6 001 \$ - 7 000 \$	368
7 001 \$ - 8 000 \$	288
8 001 \$ ou plus	1 643
Total des bénéficiaires	12 413

De plus, 3 207 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire en moyenne de 3 553 \$. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études ne sont considérés que les montants reçus à titre de pension alimentaire en excédent de 1 200 \$ par année d'attribution ou, si l'étudiante ou l'étudiant a plus d'un enfant, en excédent du montant obtenu en multipliant 1 200 \$ par le nombre d'enfants de l'étudiante ou de l'étudiant. Ainsi, pour les 585 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 \$ et 1 200 \$ en 2011-2012, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.7).

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2011-2012

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires
1 \$ - 1 200 \$	585
1 201 \$ - 2 000 \$	426
2 001 \$ - 3 000 \$	611
3 001 \$ - 4 000 \$	528
4 001 \$ - 5 000 \$	377
5 001 \$ - 6 000 \$	249
6 001 \$ - 7 000 \$	144
7 001 \$ - 8 000 \$	107
8 001 \$ ou plus	180
Total des bénéficiaires	3 207

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple l'ordre d'enseignement, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études ainsi que la présence d'enfants à charge et autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

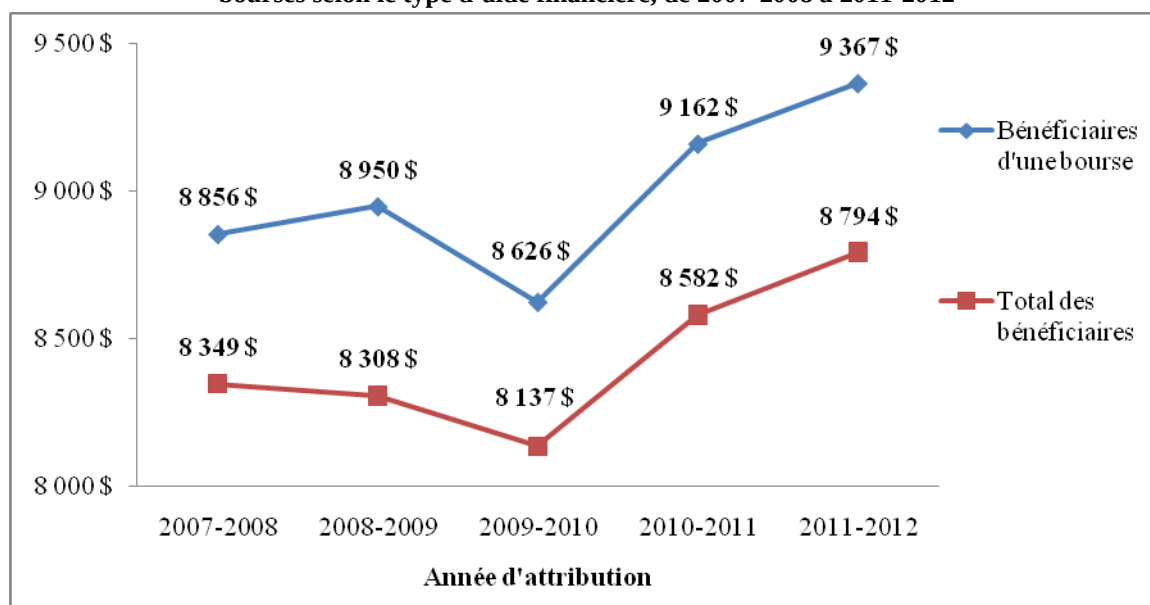
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2011-2012 se sont vu reconnaître des frais de subsistance de même que des frais de matériel scolaire (tableau 1.7.1). Plus des trois quarts (84,9 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de plus de 1 milliard de dollars. Par ailleurs, un peu plus de 1 bénéficiaire sur 6 (18,2 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 53,5 millions de dollars. Finalement, 16 234 bénéficiaires (10,4 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 36,2 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2011-2012

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	156 529	99,9 %	840,8 M\$
Frais scolaires	133 009	84,9 %	298,4 M\$
Frais de matériel scolaire	155 737	99,4 %	86,5 M\$
Frais de garde pour enfant	28 469	18,2 %	53,5 M\$
Frais de réputé inscrit	16 234	10,4 %	36,2 M\$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant, on peut observer, pour 2011-2012, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2007-2008 à 2011-2012



Le tableau 1.7.2 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 10 863 bénéficiaires en 2011-2012, pour un montant total de 5,5 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptent près des deux tiers de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2011-2012

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 856	35,5 %	2,0 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 911	26,8 %	1,5 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 485	13,7 %	0,7 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 018	9,4 %	0,5 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	583	5,4 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	463	4,3 %	0,2 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	179	1,6 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	152	1,4 %	0,1 M\$
MRC de Pontiac	117	1,1 %	0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	99	0,9 %	0,0 M\$
Total des bénéficiaires	10 863	100,0 %	5,5 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 187 852 en 2011-2012 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 9 385 demandes ont été refusées parce que l'étudiante ou l'étudiant n'était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité est le deuxième motif de refus pour le nombre d'occurrences.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2007-2008 à 2011-2012

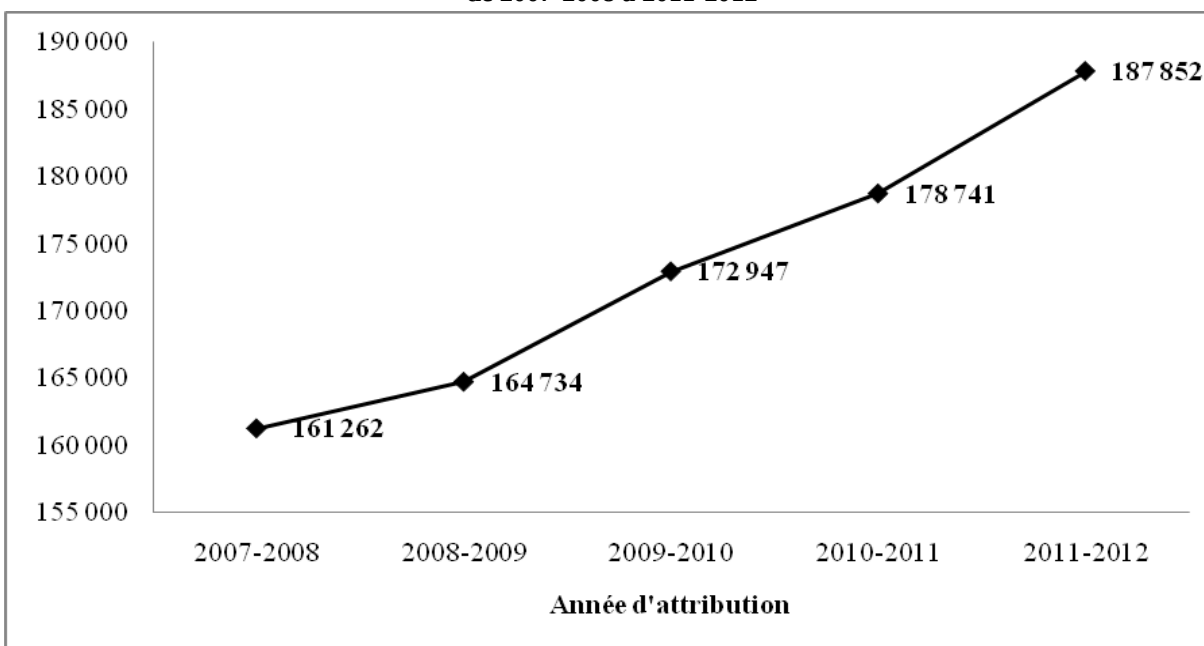


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2011-2012

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	5 500
Période maximale d'admissibilité atteinte	949
Études non reconnues comme étant à temps plein	834
Demande d'aide financière en retard	616
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	575
Limite d'endettement atteinte	334
Autres motifs	577
Total des demandes d'aide financière refusées	9 385

Notons que 21 740 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2011-2012 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme des personnes ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein de la ou du bénéficiaire, c'est le gouvernement qui paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit consolider son prêt auprès de son établissement financier. Elle ou il doit convenir avec celui-ci du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement.

Les 58 952 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2011-2012 avaient une dette d'études moyenne de 11 137 \$ (tableau 1.9.1). Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 701 \$ au 1^{er} cycle à 23 822 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2011-2012

	Secondaire	Collégial			Université		
	Formation professionnelle	Formation générale – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Dette d'études							Total
1 \$ - 5 000 \$	6 046	1 904	3 498	168	2 977	626	65
5 001 \$ - 10 000 \$	4 565	1 055	4 035	459	5 022	1 718	119
10 001 \$ - 15 000 \$	1 816	282	2 687	526	4 547	1 772	148
15 001 \$ - 30 000 \$	1 699	86	2 100	561	5 220	2 756	367
30 001 \$ et plus	352		99	35	673	677	292
Total des emprunteuses et des emprunteurs	14 478	3 327	12 419	1 749	18 439	7 549	991
Montant moyen de la dette d'études	8 289 \$	5 237 \$	9 507 \$	12 920 \$	12 701 \$	15 985 \$	23 822 \$
							11 137 \$

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de plus de 2 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 15,1 %, 13,8 %, 9,0 % et 3,3 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2012

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,5 %	2 109,9 M\$
Banque Royale du Canada	15,1 %	543,2 M\$
Banque Nationale du Canada	13,8 %	498,7 M\$
Banque de Montréal	9,0 %	324,8 M\$
Banque Laurentienne	3,3 %	119 M\$
Banque canadienne impériale de commerce	0,2 %	6,3 M\$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	5,4 M\$
Banque Scotia	0,0 %	1,8 M\$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,1 M\$
Total	100,0 %	3 609,2 M\$

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant global de ces prêts est également en hausse. Par contre, les intérêts payés par le gouvernement ont diminué, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré stable, soit à un peu plus de 1,8 milliard de dollars.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2007-2008 à 2011-2012¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 563,9 M\$	1 589,1 M\$	1 632,7 M\$	1 689,6 M\$	1 756,5 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	12,4 M\$	4,5 M\$	3,3 M\$	2,4 M\$	1,6 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 848,9 M\$	1 872,1 M\$	1 816,0 M\$	1 832,7 M\$	1 851,1 M\$
Montant global des prêts garantis	3 425,2 M\$	3 465,7 M\$	3 452,0 M\$	3 524,7 M\$	3 609,2 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	79,6 M\$	53,6 M\$	27,0 M\$	32,7 M\$	38,6 M\$

¹ Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

² Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si l'emprunteuse ou l'emprunteur ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ou il ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2007-2008 et 2010-2011, passant de 9 260 à 7 916, puis une augmentation de 2010-2011 à 2011-2012 pour atteindre 9 048 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il oscille autour de 10 000 \$.

Le nombre de dossiers de faillite par rapport aux réclamations remboursées a, pour sa part, augmenté entre 2007-2008 et 2009-2010 pour ensuite diminuer jusqu'en 2011-2012.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent une hausse en ce qui concerne le total des montants recouvrés, qui est passé de 81,3 à 83,0 millions de dollars entre 2007-2008 et 2011-2012.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2011-2012¹

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	9 618	10 540	11 742	10 080	11 152
Nombre de réclamations remboursées	9 260	8 960	8 698	7 916	9 048
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 082	1 610	1 863	1 562	1 373
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	89,5 M\$	91,9 M\$	88,6 M\$	78,7 M\$	92,4 M\$
Montant moyen remboursé	9 665 \$	10 259 \$	10 188 \$	9 945 \$	10 212 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	81,3 M\$	86,8 M\$	81,8 M\$	79,9 M\$	83,0 M\$

¹ Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2. Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à une association étudiante nationale.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail permet de subventionner des emplois à temps partiel pour permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5 Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est l'Aide financière aux études qui gère le programme Explore en 2011-2012. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6 Programme Odyssée

Odyssée est un programme de moniteurs de langues en milieu scolaire. Il offre un travail rémunéré de septembre à mai. Il permet à des jeunes de partager leur langue et leur culture avec des élèves ou des étudiantes et étudiants d'autres provinces et territoires du Canada. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien. Son administration provinciale et nationale revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est l'Aide financière aux études qui gère le programme Odyssée en 2011-2012.

2.7 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.8 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou

du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, et ce, dans les cinq ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2011-2012 est de 9,8 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 3 840 \$ pour 2 591 étudiantes et étudiants. On observe une diminution marquée du nombre de bénéficiaires et du montant global versé dans le cadre de ce programme en 2011-2012. Cette diminution est attribuable au fait que la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études, pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, est prise en charge par les commissions scolaires depuis le 1^{er} juillet 2011.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 18 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales durant les cinq dernières années. En 2011-2012, 16 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 7 385 \$, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2011-2012, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 875 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 3 138 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,6 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2011-2012, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à un peu plus de 2 500 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 441 \$. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance entre 2007-2008 et 2011-2012.

Programme Odyssée : Un montant de 1,7 million de dollars a été distribué à 79 étudiantes et étudiants québécois en 2011-2012 dans le cadre du programme Odyssée. Cela représente un montant moyen de 21 500 \$.

Programme Explore : Un montant de 6,8 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 395 étudiantes et étudiants québécois en 2011-2012 dans le cadre du programme Explore. La bourse

moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 \$ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2011-2012, 876 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 573 \$ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 13 027 personnes se sont prévaluées du Programme de remboursement différé en 2011-2012. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 274 \$ par personne, pour un coût total de 3,6 millions de dollars. Ce montant tend à diminuer depuis les dernières années, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2007-2008 à 2011-2012

		2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	1 953	2 603	3 646	4 179	2 591
	Montant moyen	3 617 \$	3 272 \$	2 705 \$	2 934 \$	3 840 \$
	Montant global	7,1 M\$	8,5 M\$	9,9 M\$	12,3 M\$	9,8 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	16	18	18	17	16
	Montant moyen	6 950 \$	6 557 \$	5 660 \$	6 096 \$	7 385 \$
	Montant global	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$
Programme études-travail¹	Nombre de bénéficiaires	4 589	4 851	5 061	4 714	5 013
	Montant moyen	1 424 \$	1 426 \$	1 407 \$	1 315 \$	1 313 \$
	Montant global	6,5 M\$	6,9 M\$	7,1 M\$	6,2 M\$	6,6 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	1 925	2 089	1 989	2 427	2 629
	Montant moyen	1 194 \$	1 214 \$	1 270 \$	1 361 \$	1 441 \$
	Montant global	2,3 M\$	2,5 M\$	2,5 M\$	3,3 M\$	3,8 M\$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 532	3 137	3 701	3 776	3 395
	Montant moyen	2 025 \$	1 974 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
	Montant global	7,2 M\$	6,2 M\$	7,4 M\$	7,6 M\$	6,8 M\$
Programme Odyssée	Nombre de bénéficiaires					79
	Montant moyen					21 500 \$
	Montant global					1,7 M\$
Programme de remise de dette²	Nombre de bénéficiaires	911	998	997	920	876
	Montant moyen	1 724 \$	1 479 \$	1 659 \$	1 629 \$	1 573 \$
	Montant global	1,6 M\$	1,5 M\$	1,7 M\$	1,5 M\$	1,4 M\$
Programme de remboursement différé²	Nombre de bénéficiaires	13 156	13 421	13 296	12 258	13 027
	Montant moyen	479 \$	358 \$	335 \$	262 \$	274 \$
	Montant global	6,3 M\$	4,8 M\$	4,5 M\$	3,2 M\$	3,6 M\$

¹ Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

² Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Aide financière aux études

STATISTIQUES

RAPPORT
2012-2013



Symboles

% : pourcentage

\$: dollars

M\$: millions de dollars

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Coordination et rédaction

Secteur de l'Aide financière aux études et gouvernance interne des ressources

1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, 2014

ISBN 978-2-550-69317-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

Avant-propos

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science a pour mission de favoriser l'accès aux études en offrant un régime d'aide financière adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport contient une description du soutien financier important que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, que ce soit au secondaire (formation professionnelle), au collégial ou à l'enseignement universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2012-2013 où quelques modifications ont eu lieu (de septembre 2012 à août 2013). Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte pour le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le deuxième chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2012-2013 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires est de 163 710, pour une aide financière totale de 1 082,5 millions de dollars et une aide financière moyenne de 6 612 \$. Le cap du milliard en aide financière totale est franchi pour la première fois.
- Parmi les bénéficiaires, 64,4 % ont reçu une bourse.
- Le taux global de participation est de 30,2 %; il est de 41,8 % à l'enseignement universitaire.
- Le montant moyen des dépenses admises a atteint 8 603 \$ par bénéficiaire.
- Une somme de 57,1 millions de dollars a été allouée pour des frais de garde pour enfant.
- Parmi les bénéficiaires, 18,6 % ont un enfant à charge.
- Plus de 75,6 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.

Vocabulaire

Les définitions qui suivent des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant, d'indemnités de décès ou de pension alimentaire, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un **prêt** et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou

établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit le secondaire, le collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines, est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge, habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge, bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne aux études qui habite avec un enfant, se trouve dans une situation de dénuement total, est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure, est enceinte d'au moins 20 semaines ou bénéficie du programme *Réussir* du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et s'engage à poursuivre ses études ou est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission de la santé et de la sécurité du travail [CSST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] et Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Régie des rentes du Québec [RRQ] et Régime de pensions du Canada [RPC]) ou de prestations de retraite, ou sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants résidant au Québec, inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec et bénéficiant d'une aide financière pour leurs études.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 – Programme de prêts et bourses 1

1.1	Le Programme en bref.....	1
1.2	Attribution de l'aide financière	2
1.3	Caractéristiques des bénéficiaires.....	11
1.4	Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires	18
1.5	Contributions des tiers.....	23
1.6	Ressources financières des bénéficiaires	29
1.7	Dépenses admises.....	35
1.8	Demande d'aide financière	37
1.9	Prêts et remboursement.....	39

Chapitre 2 – Autres programmes d'aide financière 42

2.1	Programme d'allocation pour des besoins particuliers	42
2.2	Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales.....	42
2.3	Programme études-travail	42
2.4	Programme de prêts pour les études à temps partiel.....	42
2.5	Programme Explore.....	43
2.6	Programme Odyssée.....	43
2.7	Programme de remise de dette	43
2.8	Programme de remboursement différé.....	43
2.9	Évolution des autres programmes d'aide financière	43

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2012-2013.....	2
Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013.....	7
Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires de l'ordre d'enseignement collégial et montant attribué selon le type de programme et la forme d'aide financière, 2012-2013	7
Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013.....	8
Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013	9
Tableau 1.2.6 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013	9
Tableau 1.2.7 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2012 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière	10
Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2012-2013.....	11
Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2012-2013	11
Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2012	13
Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013.....	14
Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2012-2013	15
Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013	16
Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2012-2013.....	18
Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2012-2013	19

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2012-2013	19
Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2012-2013	20
Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2012-2013.....	20
Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2012-2013	21
Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2012-2013	21
Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2012-2013	21
Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2012-2013	22
Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013	24
Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013	24
Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013.....	25
Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2012-2013	26
Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2012-2013	26
Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013.....	27

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013	27
Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2012-2013	27
Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2012-2013	28
Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2012-2013.....	28
Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013.....	29
Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013	30
Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013	31
Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013	32
Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2012-2013.....	33
Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2012-2013.....	33
Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2012-2013	34
Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2012-2013.....	35
Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2012-2013	36
Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2012-2013	38
Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2012-2013	39

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2013	40
Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2008-2009 à 2012-2013 ¹	40
Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2012-2013 ¹	41
Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2008-2009 à 2012-2013	45

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2012-2013.....	2
Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013.....	3
Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013	4
Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013.....	5
Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013.....	6
Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2012	12
Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2012	13
Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2012	14
Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013	17
Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013	17
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2012-2013.....	18
Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2012-2013	19
Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013	30
Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013.....	36
Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2008-2009 à 2012-2013	37

Chapitre 1 – Programme de prêts et bourses

Ce chapitre présente d'abord une brève description du Programme de prêts et bourses, puis de l'information sur l'aide financière accordée aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses constitue le principal programme d'aide financière aux études du Ministère. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein des études secondaires à la formation professionnelle ou postsecondaires dans un établissement d'enseignement collégial ou universitaire reconnu par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif. Cela signifie que les étudiantes et les étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents, leurs conjoints ou leurs conjointes doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, le lecteur est invité à consulter le document *Une aide à votre portée*, qui se trouve sur le site Web de l'Aide financière aux études¹.

Il est à noter que l'année 2012-2013 a été marquée par la grève étudiante et que cette situation a eu un effet sur la durée d'études dans certains programmes et ainsi affectée les dépenses admises. De plus, des mesures de bonifications au Programme de prêts et bourses ont eu un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour lesquels une contribution des tiers est calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'Enseignement supérieur.

¹ <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/publications/une-aide-a-votre-portee/>

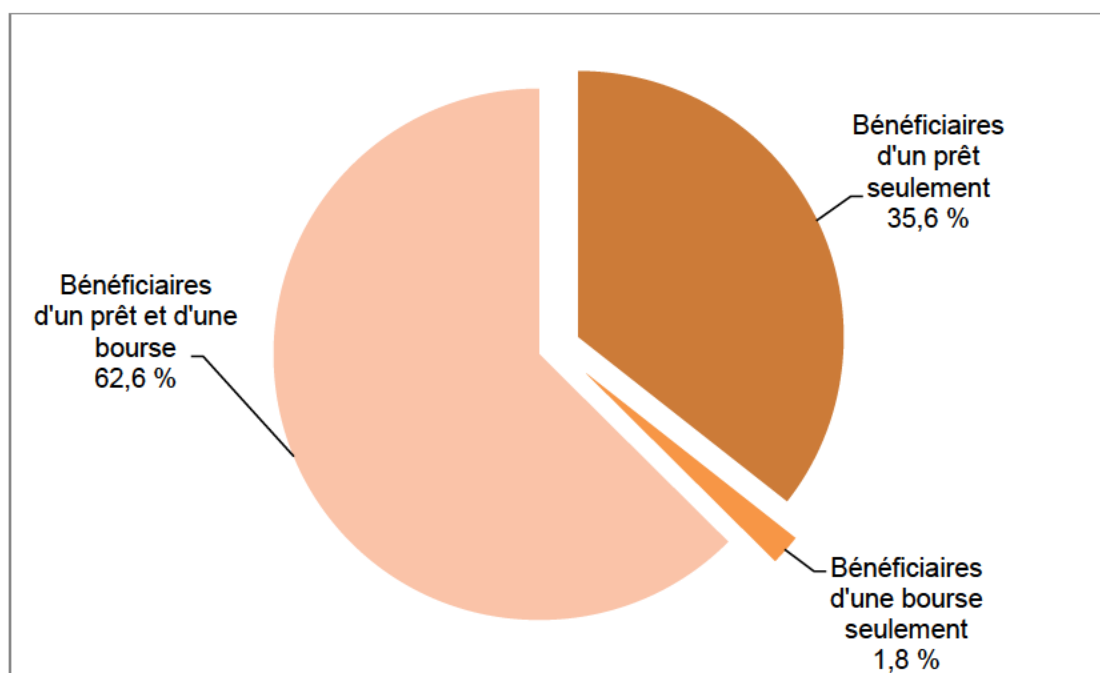
1.2 Attribution de l'aide financière

Le Programme de prêts et bourses permet d'accorder une aide financière à des étudiantes et à des étudiants pour une année d'attribution, soit de septembre à août. En 2012-2013, 163 710 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Ces bénéficiaires ont reçu au total 1 082,5 millions de dollars. Plus précisément, 58 302 bénéficiaires (35,6 %) ont obtenu uniquement un prêt, 102 410 (62,6 %) ont reçu une bourse consécutive à un prêt et 2 998 (1,8 %) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils étaient atteints d'une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2012-2013

Forme d'aide	Nombre	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Bénéficiaires d'un prêt seulement	58 302	236,7 M\$	-	236,7 M\$
Bénéficiaires d'une bourse seulement	2 998	-	21,0 M\$	21,0 M\$
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse	102 410	363,8 M\$	461,1 M\$	824,8 M\$
Total des bénéficiaires	163 710	600,4 M\$	482,1 M\$	1 082,5 M\$

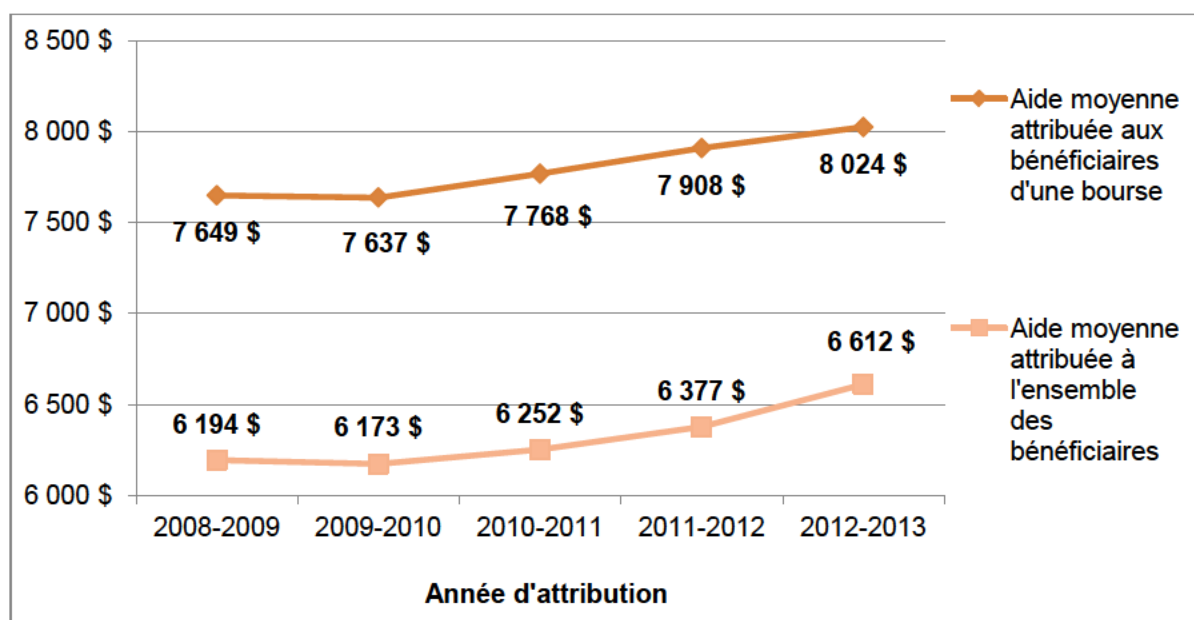
Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2012-2013



C'est donc un total de 160 712 personnes qui ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse) dont le montant moyen annuel est de 3 736 \$. Pour les 105 408 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffre à 4 573 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 600,4 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 55,4 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 482,1 millions (44,6 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 permet de constater que l'aide moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 194 \$ en 2008-2009 à 6 612 \$ en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 6,7 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 4,9 %, les montants étant respectivement de 7 649 \$ et de 8 024 \$ pour la même période.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



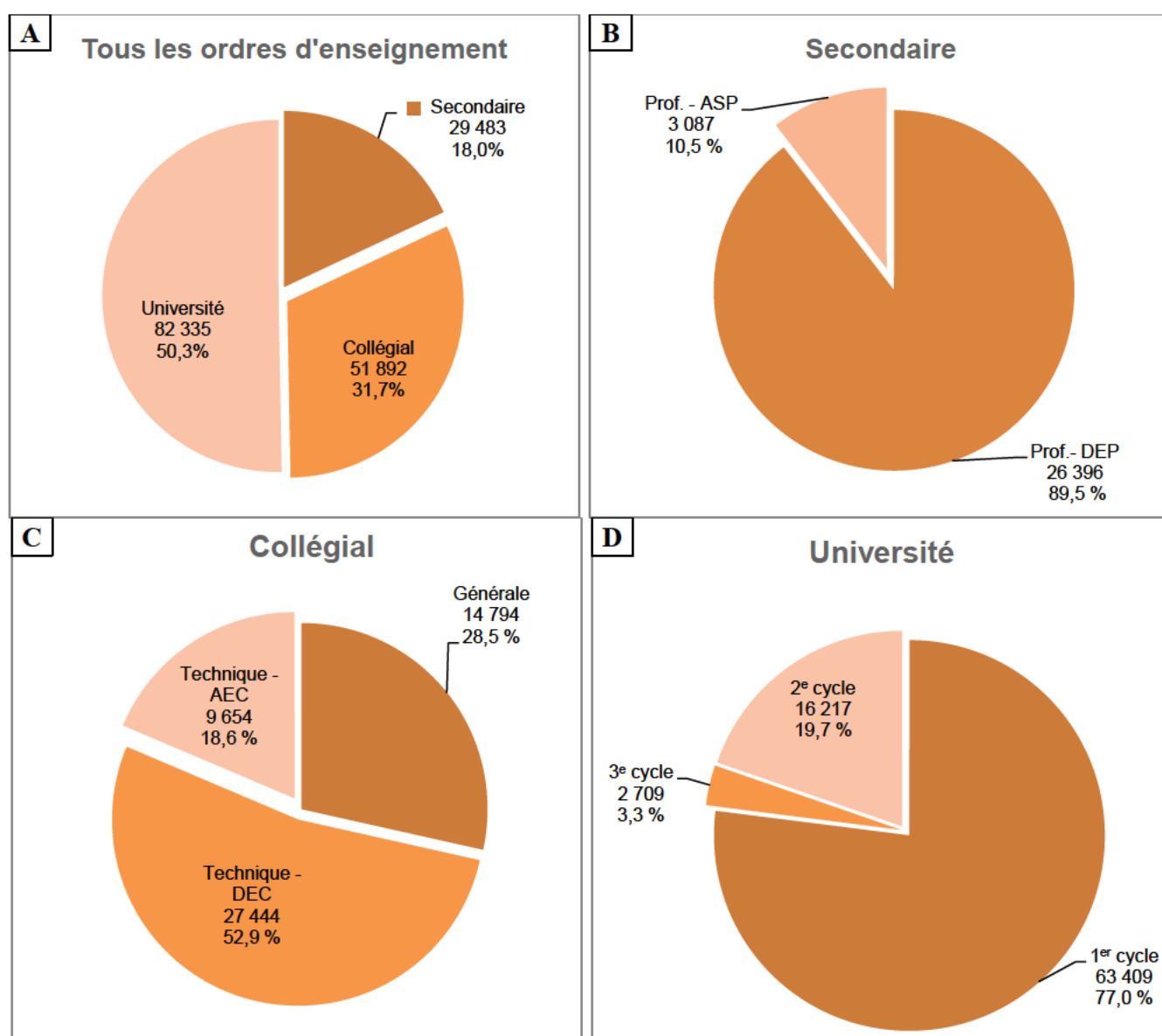
Un peu plus de la moitié (50,3 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont à l'enseignement universitaire (graphique 1.2.3 A). Ils reçoivent 55,6 % de l'ensemble de l'aide attribuée pour un total de 602,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne d'un peu plus de 7 300 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Celles et ceux du 1^{er} cycle représentent 77,0 % des bénéficiaires universitaires (graphique 1.2.3 D), soit 38,7 % de l'ensemble des bénéficiaires. Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires des 2^e et 3^e cycles reçoivent en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (31,7 %) des bénéficiaires sont à l'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers reçoivent 27,3 % de l'ensemble de l'aide attribué pour un total de 295,1 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 686 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires sont majoritairement (52,9 %) en formation technique (DEC) et visent l'obtention du diplôme

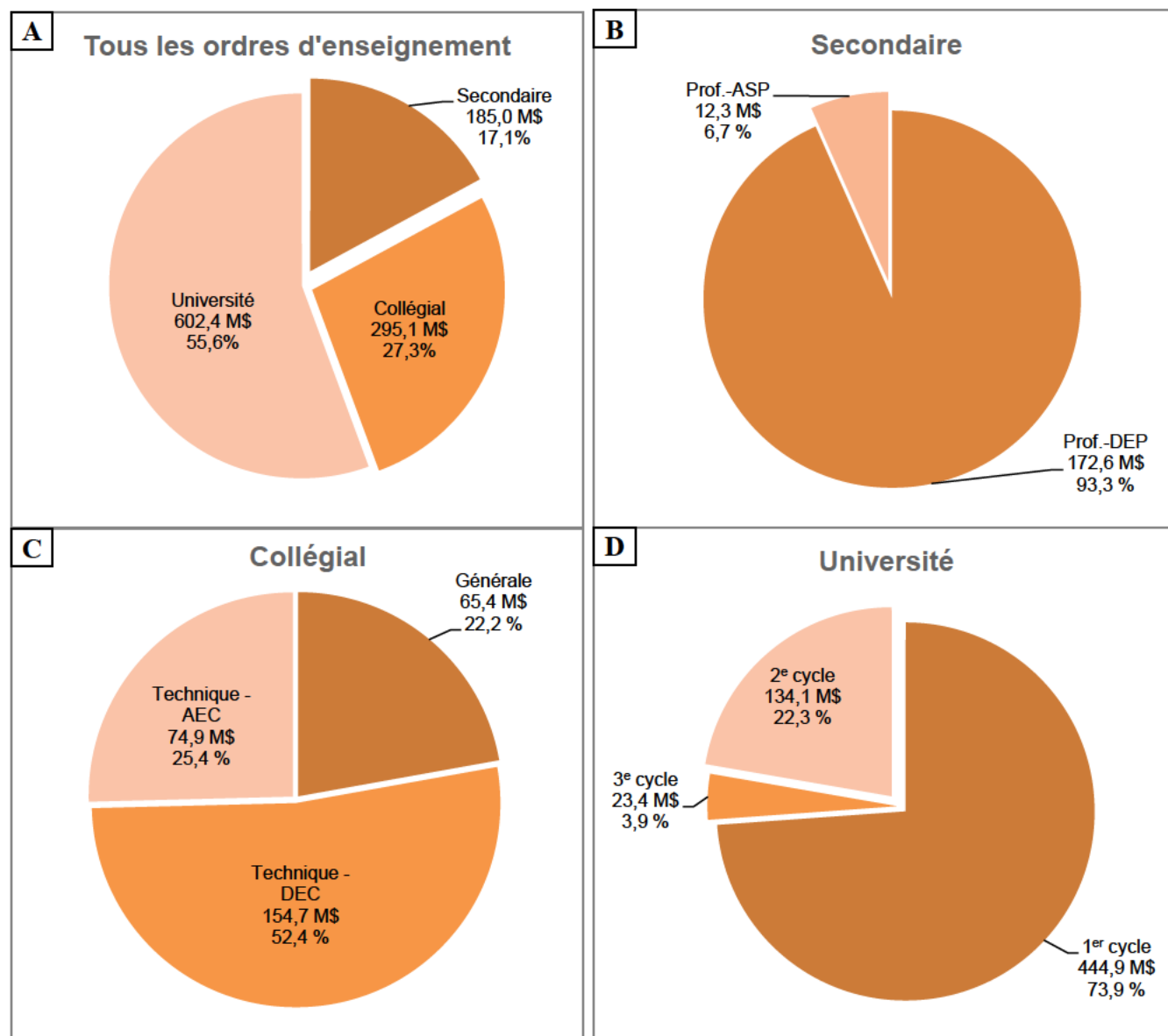
d'études collégiales et le graphique 1.2.5, que le montant moyen d'aide financière varie selon le type de formation.

Notons également que 18,0 % des bénéficiaires sont en formation professionnelle au secondaire (graphique 1.2.3 A) et que ceux-ci reçoivent 17,1 % de l'aide financière totale, soit 185,0 millions de dollars (graphique 1.2.4 A) pour une moyenne de 6 274 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudient en grande majorité (89,5 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B) et le montant moyen d'aide est plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes conduisant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant d'aide totale du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

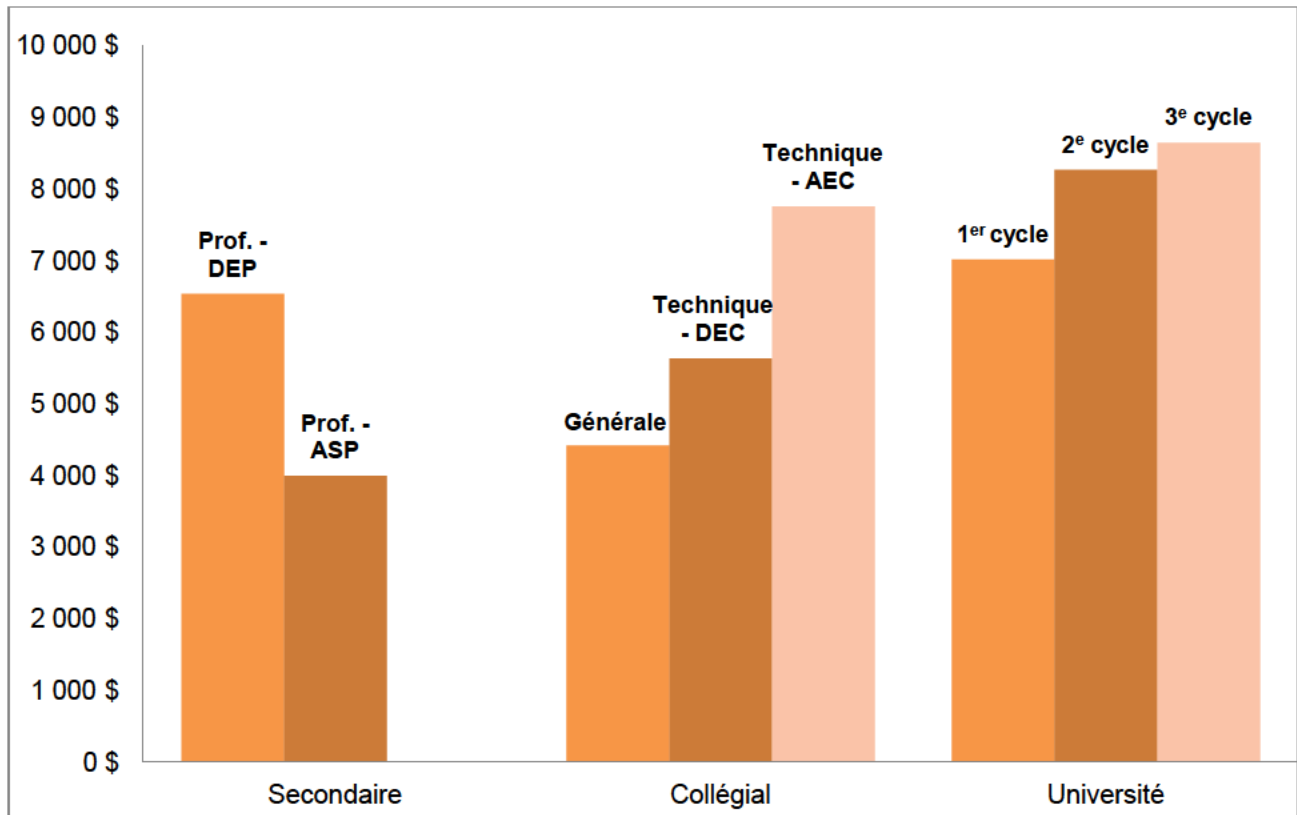


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	7 902	3 600 \$	28,4 M\$	290	6 155 \$	1,8 M\$	21 291	7 268 \$	154,7 M\$	29 483	6 274 \$	185,0 M\$
	Professionnelle – DEP	7 620	3 658 \$	27,9 M\$	274	6 238 \$	1,7 M\$	18 502	7 732 \$	143,1 M\$	26 396	6 540 \$	172,6 M\$
	Professionnelle – ASP	282	2 035 \$	0,6 M\$	16	4 733 \$	0,1 M\$	2 789	4 191 \$	11,7 M\$	3 087	3 997 \$	12,3 M\$
Collégial	Total collégial	22 345	3 879 \$	86,7 M\$	1 118	5 884 \$	6,6 M\$	28 429	7 099 \$	201,8 M\$	51 892	5 686 \$	295,1 M\$
	Générale	6 086	2 758 \$	16,8 M\$	332	4 756 \$	1,6 M\$	8 376	5 618 \$	47,1 M\$	14 794	4 422 \$	65,4 M\$
	Technique – DEC	11 661	3 409 \$	39,7 M\$	644	6 203 \$	4,0 M\$	15 139	7 330 \$	111,0 M\$	27 444	5 637 \$	154,7 M\$
	Technique – AEC	4 598	6 557 \$	30,1 M\$	142	7 073 \$	1,0 M\$	4 914	8 909 \$	43,8 M\$	9 654	7 762 \$	74,9 M\$
Université	Total université	28 055	4 332 \$	121,5 M\$	1 590	7 936 \$	12,6 M\$	52 690	8 888 \$	468,3 M\$	82 335	7 317 \$	602,4 M\$
	1 ^{er} cycle	22 055	4 084 \$	90,1 M\$	1 255	7 719 \$	9,7 M\$	40 099	8 607 \$	345,2 M\$	63 409	7 017 \$	444,9 M\$
	2 ^e cycle	4 848	5 087 \$	24,7 M\$	265	8 488 \$	2,2 M\$	11 104	9 653 \$	107,2 M\$	16 217	8 269 \$	134,1 M\$
	3 ^e cycle	1 152	5 899 \$	6,8 M\$	70	9 734 \$	0,7 M\$	1 487	10 727 \$	16,0 M\$	2 709	8 648 \$	23,4 M\$
Total des bénéficiaires		58 302	4 059 \$	236,7 M\$	2 998	6 998 \$	21,0 M\$	102 410	8 054 \$	824,8 M\$	163 710	6 612 \$	1 082,5 M\$

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires de l'ordre d'enseignement collégial et montant attribué selon le type de programme et la forme d'aide financière, 2012-2013

Type de programme		Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Collégial	Total collégial	22 345	3 879 \$	86,7 M\$	1 118	5 884 \$	6,6 M\$	28 429	7 099 \$	201,8 M\$	51 892	5 686 \$	295,1 M\$
	Public subventionné	16 285	2 761 \$	45,0 M\$	983	5 568 \$	5,5 M\$	24 980	6 576	164,3 M\$	42 248	5 082 \$	214,7 M\$
	Privé subventionné	2 686	6 132 \$	16,5 M\$	91	8 440 \$	0,8 M\$	3 389	10 902	36,9 M\$	6 166	8 788 \$	54,2 M\$
	Programme non-subv.	3 374	7 482 \$	25,2 M\$	44	7 653 \$	0,3 M\$	60	9 792	0,6 M\$	3 478	7 524 \$	26,2 M\$

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						
		Nombre	Montant moyen de prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total de prêts	Montant total en bourses	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	21 291	3 075 \$	4 193 \$	7 268 \$	65,5 M\$	89,3 M\$	154,7 M\$
	Professionnelle – DEP	18 502	3 367 \$	4 365 \$	7 732 \$	62,3 M\$	80,8 M\$	143,1 M\$
	Professionnelle – ASP	2 789	1 136 \$	3 055 \$	4 191 \$	3,2 M\$	8,5 M\$	11,7 M\$
Collégial	Total collégial	28 429	3 284 \$	3 814 \$	7 099 \$	93,4 M\$	108,4 M\$	201,8 M\$
	Générale	8 376	2 848 \$	2 769 \$	5 618 \$	23,9 M\$	23,2 M\$	47,1 M\$
	Technique – DEC	15 139	3 359 \$	3 971 \$	7 330 \$	50,9 M\$	60,1 M\$	111,0 M\$
	Technique – AEC	4 914	3 797 \$	5 112 \$	8 909 \$	18,7 M\$	25,1 M\$	43,8 M\$
Université	Total université	52 690	3 889 \$	4 998 \$	8 888 \$	204,9 M\$	263,4 M\$	468,3 M\$
	1 ^{er} cycle	40 099	3 630 \$	4 977 \$	8 607 \$	145,6 M\$	199,6 M\$	345,2 M\$
	2 ^e cycle	11 104	4 624 \$	5 029 \$	9 653 \$	51,3 M\$	55,8 M\$	107,2 M\$
	3 ^e cycle	1 487	5 389 \$	5 338 \$	10 727 \$	8,0 M\$	7,9 M\$	16,0 M\$
Total des bénéficiaires		102 410	3 552 \$	4 502 \$	8 054 \$	363,8 M\$	461,1 M\$	824,8 M\$

Tous ordres d'enseignement confondus, 47,7 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière globale de plus de 6 000 \$ (tableau 1.2.5). C'est dans la catégorie d'aide globale *De 2 001 \$ à 4 000 \$* que se trouve le plus grand nombre de bénéficiaires, puisque plus d'un sur quatre en fait partie.

La répartition des bénéficiaires par montant d'aide globale attribué diffère lorsque l'on compare les ordres d'enseignement et les types de formation. Ainsi, en formation professionnelle au secondaire, 70,7 % des bénéficiaires suivant un programme conduisant à une ASP reçoivent une aide de 4 000 \$ ou moins, comparativement à 36,2 % pour celles et ceux inscrits à un programme menant au DEP.

Au collégial, en formation générale, la proportion de bénéficiaires recevant 4 000 \$ ou moins est de 52,7 %, alors qu'elle est de 38,1 % pour les étudiantes et les étudiants de la formation technique suivant un programme menant au DEC et de 22,2 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC). Inversement, 41,5 % des bénéficiaires de la formation technique visant l'obtention de l'AEC reçoivent plus de 8 000 \$, comparativement à 22,3 % pour celles et ceux inscrits à un programme conduisant au DEC et à 9,8 % dans le cas de la formation générale.

À l'enseignement universitaire, près de la moitié des bénéficiaires des 2^e et 3^e cycles reçoivent une aide globale de plus de 8 000 \$, comparativement à un peu plus du tiers pour celles et ceux du 1^{er} cycle.

Par ailleurs, parmi les bénéficiaires d'une bourse, 55,4 % reçoivent une bourse de plus de 4 000 \$ à l'université, comparativement à 41,5 % au collégial et à 44,3 % au secondaire (tableau 1.2.6).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide globale attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide globale attribué						Total
		2 000 \$ ou moins	2 001 \$ - 4 000 \$	4 001 \$ - 6 000 \$	6 001 \$ - 8 000 \$	8 001 \$ - 10 000 \$	10 001 \$ ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 124	7 615	5 234	4 332	3 091	5 087	29 483
	Professionnelle – DEP	3 848	5 709	4 749	4 170	2 984	4 936	26 396
	Professionnelle – ASP	276	1 906	485	162	107	151	3 087
Collégial	Total collégial	6 748	13 669	10 317	9 588	5 322	6 248	51 892
	Générale	2 642	5 183	3 071	2 455	989	454	14 794
	Technique – DEC	3 564	6 886	5 488	5 382	3 114	3 010	27 444
	Technique – AEC	542	1 600	1 758	1 751	1 219	2 784	9 654
Université	Total université	2 264	20 322	15 382	12 093	12 519	19 755	82 335
	1 ^{er} cycle	1 658	17 561	11 702	9 296	9 572	13 620	63 409
	2 ^e cycle	535	2 392	3 187	2 361	2 589	5 153	16 217
	3 ^e cycle	71	369	493	436	358	982	2 709
Total des bénéficiaires	Nombre	13 136	41 606	30 933	26 013	20 932	31 090	163 710
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	8,0 %	25,4 %	18,9 %	15,9 %	12,8 %	19,0 %	100,0 %

Tableau 1.2.6 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué						Total
		2 000 \$ ou moins	2 001 \$ - 4 000 \$	4 001 \$ - 6 000 \$	6 001 \$ - 8 000 \$	8 001 \$ - 10 000 \$	10 001 \$ ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 624	6 389	4 179	2 826	1 549	1 014	21 581
	Professionnelle – DEP	4 717	4 975	3 919	2 716	1 473	976	18 776
	Professionnelle – ASP	907	1 414	260	110	76	38	2 805
Collégial	Total collégial	9 980	7 314	6 342	2 855	1 841	1 215	29 547
	Générale	4 401	1 964	1 624	404	219	96	8 708
	Technique – DEC	4 717	4 014	3 614	1 659	1 150	629	15 783
	Technique – AEC	862	1 336	1 104	792	472	490	5 056
Université	Total université	10 749	13 468	9 986	9 870	5 127	5 080	54 280
	1 ^{er} cycle	8 469	10 428	7 256	7 534	3 489	4 178	41 354
	2 ^e cycle	2 024	2 732	2 391	2 040	1 421	761	11 369
	3 ^e cycle	256	308	339	296	217	141	1 557
Total des bénéficiaires	Nombre	26 353	27 171	20 507	15 551	8 517	7 309	105 408
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires d'une bourse	25,0 %	25,8 %	19,5 %	14,8 %	8,1 %	6,9 %	100,0 %

À l'automne 2012, le taux global de participation au Programme de prêts et bourses était de 30,2 % (tableau 1.2.7). C'est à l'enseignement universitaire que s'observe le plus haut taux de participation. En effet, 41,8 % des étudiantes et des étudiants bénéficient de ce programme à l'université, comparativement à 27,1 % au secondaire et à 22,2 % au collégial.

Le taux de participation à l'université atteint 63,3 % si l'on considère uniquement les étudiantes et les étudiants du 2^e cycle, comparativement à 39,6 % au 1^{er} cycle et à 25,7 % au 3^e cycle. De plus, 27,9 % des étudiantes et étudiants universitaires, dont 45,4 % de ceux du 2^e cycle, sont boursiers.

Au collégial subventionné, 13,6 % des étudiantes et des étudiants de la formation générale profitent d'une aide financière par rapport à 30,0 % en formation technique pour le DEC et à 39,5 % pour l'AEC. Pour ce qui est de la bourse, 13,5 % en bénéficient.

À la formation professionnelle au secondaire, 29,3 % des étudiantes et des étudiants inscrits à un programme menant au DEP profitent d'une aide financière par rapport à 11,2 % de celles et ceux qui visent l'obtention de l'ASP. Finalement, 19,8 % des étudiantes et des étudiants de la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

Tableau 1.2.7 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2012 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	26,8 %	19,8 %	27,1 %
	Professionnelle – DEP	29,0 %	21,2 %	29,3 %
	Professionnelle – ASP	11,1 %	9,8 %	11,2 %
Collégial subventionné	Total collégial	21,8 %	13,5 %	22,2 %
	Générale	13,3 %	8,0 %	13,6 %
	Technique – DEC	29,3 %	17,7 %	30,0 %
	Technique – AEC	39,0 %	30,1 %	39,5 %
Université	Total université	41,2 %	27,9 %	41,8 %
	1 ^{er} cycle	39,1 %	26,2 %	39,6 %
	2 ^e cycle	62,5 %	45,4 %	63,3 %
	3 ^e cycle	25,0 %	15,1 %	25,7 %
Total des bénéficiaires		29,7 %	19,9 %	30,2 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et dans le début de la vingtaine. Les femmes sont aussi légèrement plus représentées que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résident pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires. La grande majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 81,4 %, sont des citoyennes canadiennes et des citoyens canadiens. Une proportion de 72,5 % est née au Canada, tandis que 8,9 % des bénéficiaires ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, près de 1 bénéficiaire sur 5 a le statut de résident permanent. Les bénéficiaires sont aussi en grande majorité célibataires (80,2 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2012-2013

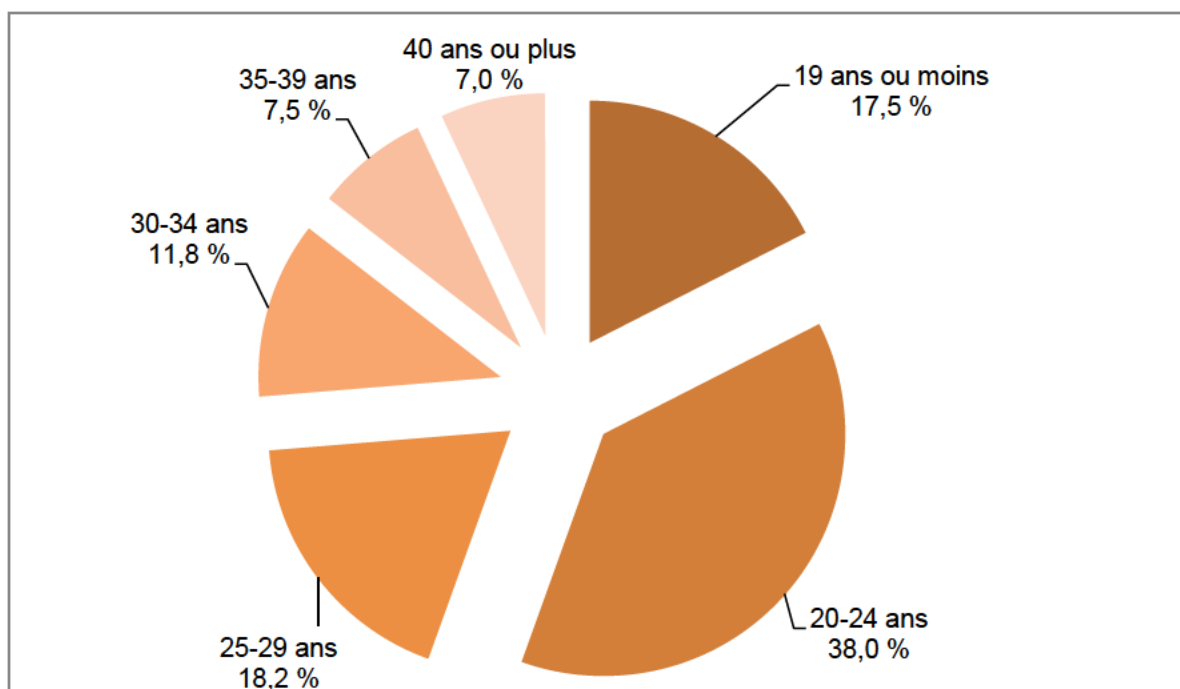
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	118 672	72,5 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	14 550	8,9 %
Résidence permanente	30 234	18,5 %
Statut de réfugié	254	0,2 %
Total des bénéficiaires	163 710	100%

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2012-2013

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	130 733	79,9 %
Mariée ou marié / Unie ou uni civilement	26 870	16,4 %
Divorcée ou divorcé	3 000	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	2 960	1,8 %
Veuve ou veuf	147	0,1 %
Total des bénéficiaires	163 710	100,0 %

De l'ensemble des bénéficiaires, 38,0 % sont âgés d'entre 20 et 24 ans (graphique 1.3.1). Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2012.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2012



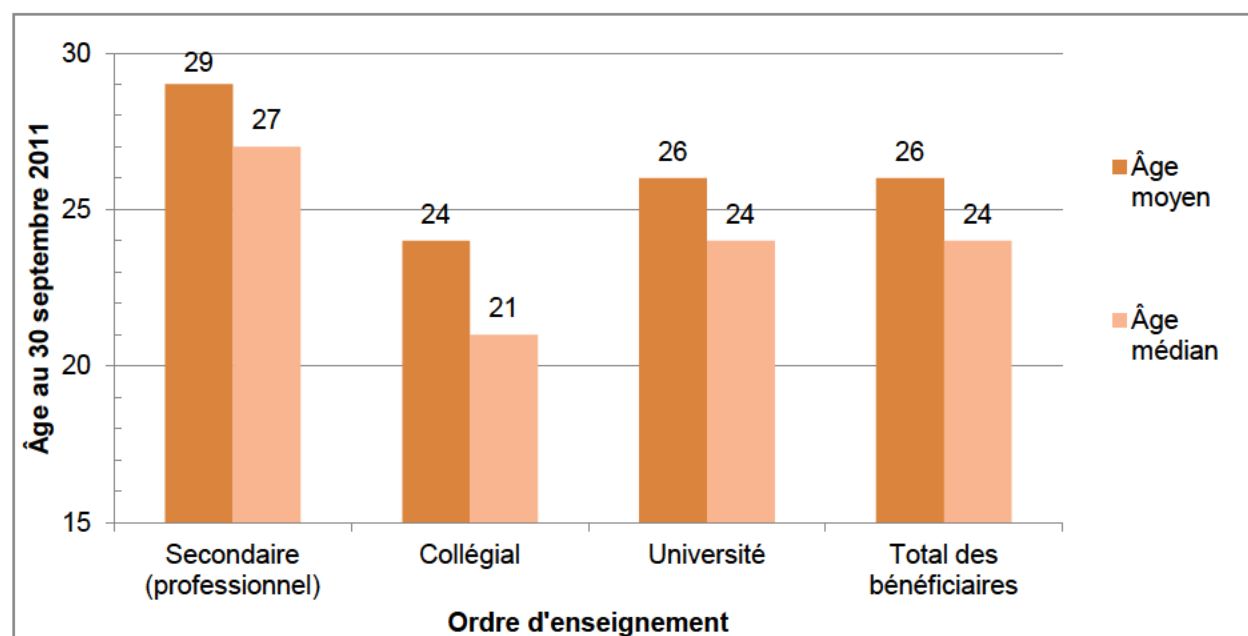
Le tableau 1.3.3 indique qu'à l'université, près de la moitié des bénéficiaires ont de 20 à 24 ans. Cette proportion est principalement influencée par les bénéficiaires du 1^{er} cycle. Celles et ceux du 2^e cycle sont répartis presque également entre les 20-24 ans et les 25-29 ans. Finalement, celles et ceux du 3^e cycle ont majoritairement de 25 à 29 ans.

Au collégial, deux tiers des bénéficiaires sont âgés de moins de 25 ans; ils sont partagés entre les 19 ans ou moins et les 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant au DEC, le partage est égal, alors qu'en formation générale les bénéficiaires sont plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins) et que, pour la formation technique conduisant à l'AEC, ils sont plus âgés (majorité de 20-24 ans).

À la formation professionnelle au secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge est quasiment uniforme, même pour les 40 ans ou plus (4 072) (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à l'ASP, on compte relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires de la formation professionnelle du secondaire sont plus âgés que celles et ceux des autres ordres d'enseignement.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge, 30 septembre 2012

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2012						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 767	7 029	5 416	4 828	3 371	4 072	29 483
	Professionnelle – DEP	4 686	6 808	4 690	3 893	2 792	3 527	26 396
	Professionnelle – ASP	81	221	726	935	579	545	3 087
Collégial	Total collégial	19 813	14 911	6 500	4 754	3 010	2 904	51 892
	Générale	10 095	3 394	730	322	134	119	14 794
	Technique – DEC	9 072	9 233	3 858	2 525	1 464	1 292	27 444
	Technique – AEC	646	2 284	1 912	1 907	1 412	1 493	9 654
Université	Total université	4 106	40 205	17 838	9 792	5 919	4 475	82 335
	1 ^{er} cycle	4 093	33 547	11 855	6 701	4 164	3 049	63 409
	2 ^e cycle	13	6 305	5 062	2 385	1 391	1 061	16 217
	3 ^e cycle	0.	353	921	706	364	365	2 709
Total des bénéficiaires	Nombre	28 686	62 145	29 754	19 374	12 300	11 451	163 710
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	17,5 %	38,0 %	18,2 %	11,8 %	7,5 %	7,0 %	100,0 %

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, 30 septembre 2012

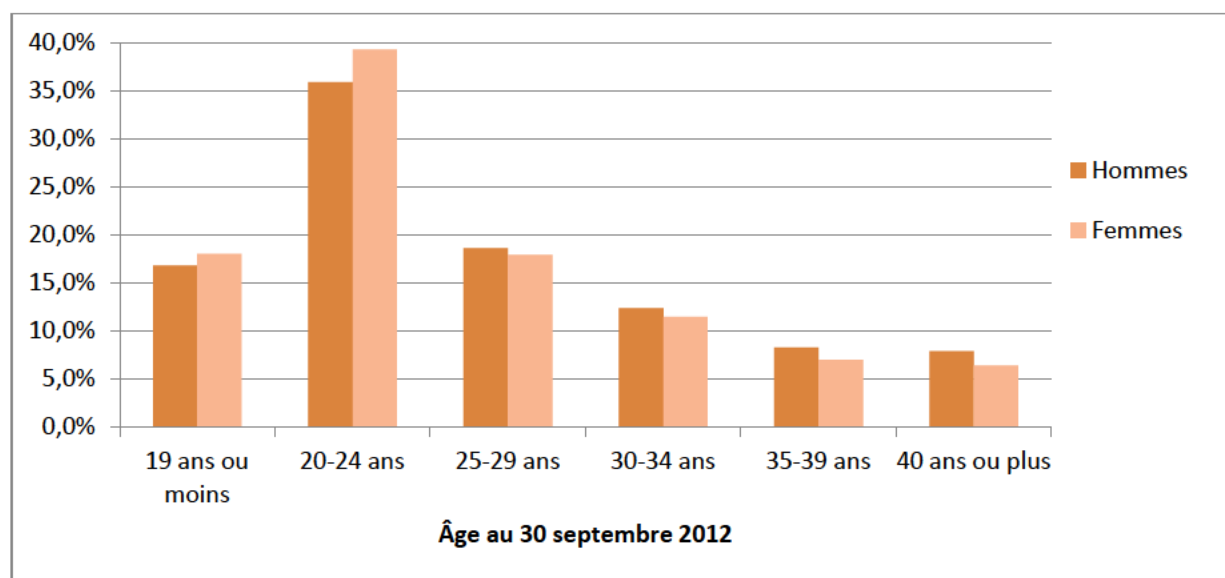
Près de 60 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses sont de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à tous les ordres d'enseignement et pour tous les types de formation. C'est au collégial, en formation générale et technique (DEC), que la majorité féminine est la plus importante (respectivement 61,4 % et 66,8 %).

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	15 921	54,0 %	13 562	46,0 %
	Professionnelle – DEP	14 274	54,1 %	12 122	45,9 %
	Professionnelle – ASP	1 647	53,4 %	1 440	46,6 %
Collégial	Total collégial	33 064	63,7 %	18 828	36,3 %
	Générale	9 089	61,4 %	5 705	38,6 %
	Technique – DEC	18 332	66,8 %	9 112	33,2 %
	Technique – AEC	5 643	58,5 %	4 011	41,5 %
Université	Total université	48 748	59,2 %	33 587	40,8 %
	1 ^{er} cycle	38 007	59,9 %	25 402	40,1 %
	2 ^e cycle	9 348	57,6 %	6 869	42,4 %
	3 ^e cycle	1 393	51,4 %	1 316	48,6 %
Total des bénéficiaires		97 733	59,7 %	65 977	40,3 %

Quant à la ventilation en fonction de l'âge, on remarque au graphique 1.3.3 que les femmes sont en plus grande proportion que les hommes dans les groupes d'âge de 24 ans ou moins. Inversement, dans les groupes d'âge de 25 ans ou plus, la proportion de bénéficiaires masculins est supérieure.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe, 30 septembre 2012



Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 permet d'observer que 76 % des bénéficiaires (123 733) ne résidaient pas chez leurs parents en 2012-2013. Ces derniers recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 430 \$, comparativement à 4 082 \$ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. Cette répartition s'observe pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, à l'exception de la formation générale (collégial). Pour cette dernière, le nombre de bénéficiaires résidant chez leurs parents est légèrement plus élevé.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 105	3 902 \$	24 378	6 771 \$
	Professionnelle – DEP	5 018	3 934 \$	21 378	7 152 \$
	Professionnelle – ASP	87	2 079 \$	3 000	4 053 \$
Collégial	Total collégial	16 986	3 597 \$	34 906	6 703 \$
	Générale	8 009	3 166 \$	6 785	5 904 \$
	Technique – DEC	7 186	3 252 \$	20 258	6 484 \$
	Technique – AEC	1 791	6 905 \$	7 863	7 957 \$
Université	Total université	17 886	4 593 \$	64 449	8 073 \$
	1 ^{er} cycle	16 070	4 514 \$	47 339	7 866 \$
	2 ^e cycle	1 721	5 244 \$	14 496	8 628 \$
	3 ^e cycle	95	6 136 \$	2 614	8 739 \$
Total des bénéficiaires		39 977	4 082 \$	123 733	7 430 \$

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être étudiante ou étudiant à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputée ou réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

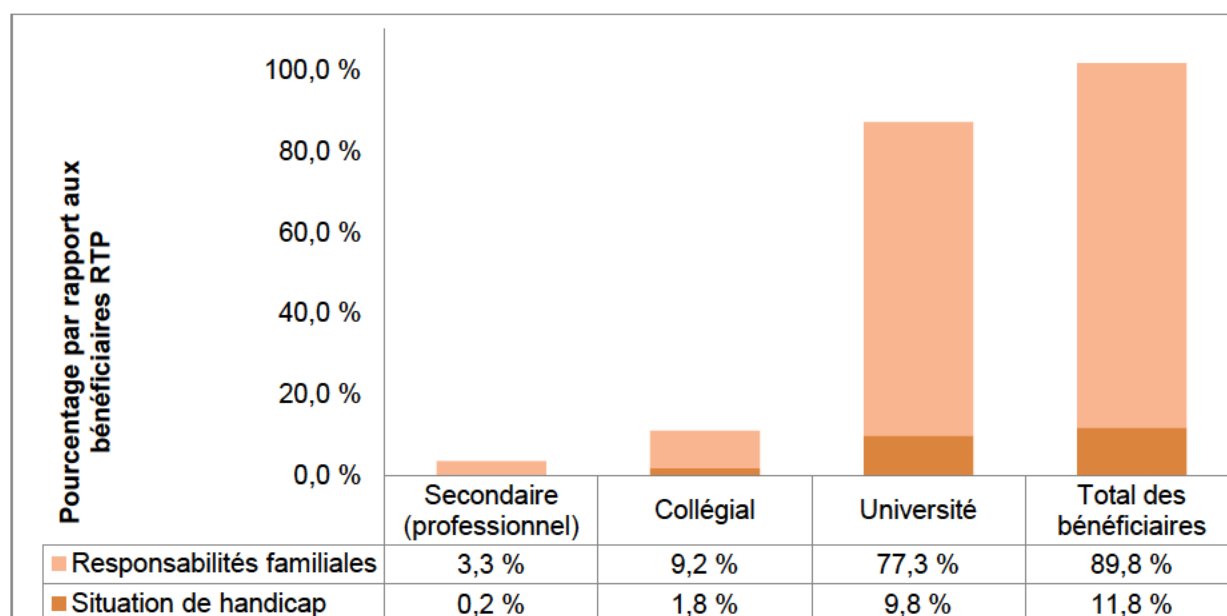
En 2012-2013, 9 631 étudiantes et étudiants ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentent 5,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que se trouvent la majorité de ces bénéficiaires, soit 7 283.

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

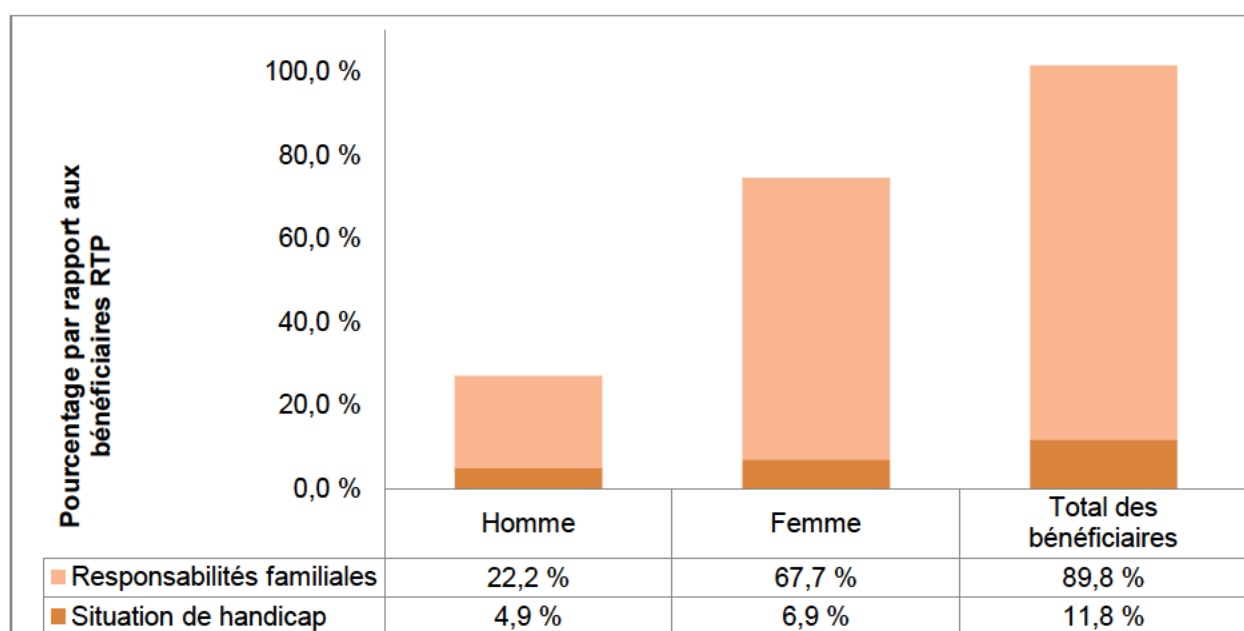
		Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Ordre d'enseignement	Type de formation		
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	332	3,4%
	Professionnelle – DEP	291	3,0%
	Professionnelle – ASP	41	0,4%
Collégial	Total collégial	1 020	10,6%
	Générale	217	2,3%
	Technique – DEC	476	4,9%
	Technique – AEC	327	3,4%
Université	Total université	8 279	86,0%
	1 ^{er} cycle	7 283	75,6%
	2 ^e cycle	962	10,0%
	3 ^e cycle	34	0,4%
Total des bénéficiaires	Nombre	9 631	100,0%
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires		
		5,9 %	

La grande majorité (89,8 %) de l'ensemble des bénéficiaires réputés aux études à temps plein a ce statut par leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.4). Il est à noter qu'en 2012-2013, 156 bénéficiaires (1,62 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois par leurs responsabilités familiales et par leur situation de handicap.

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013



Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2012-2013



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

La majorité des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses obtiennent une aide financière deux trimestres par année et se trouvent dans des établissements de la région de Montréal.

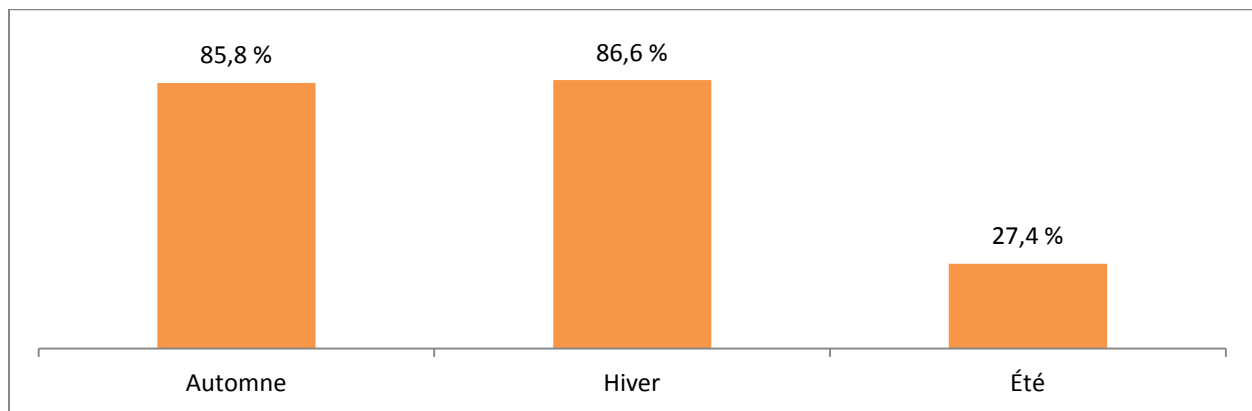
Le tableau 1.4.1 indique que les étudiantes et les étudiants ont bénéficié majoritairement du Programme de prêts et bourses durant deux trimestres. Notons que 20,9 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2012, hiver 2013 et été 2013).

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2012-2013

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	86 255	52,7 %
Automne, hiver et été	34 207	20,9 %
Automne seulement	18 837	11,5 %
Hiver seulement	13 839	8,5 %
Hiver et été	7 513	4,6 %
Été seulement	1 956	1,2 %
Automne et été	1 103	0,7 %
Total des bénéficiaires	163 710	100,0 %

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,8 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 86,6 % à l'hiver et à 27,4 % à l'été.

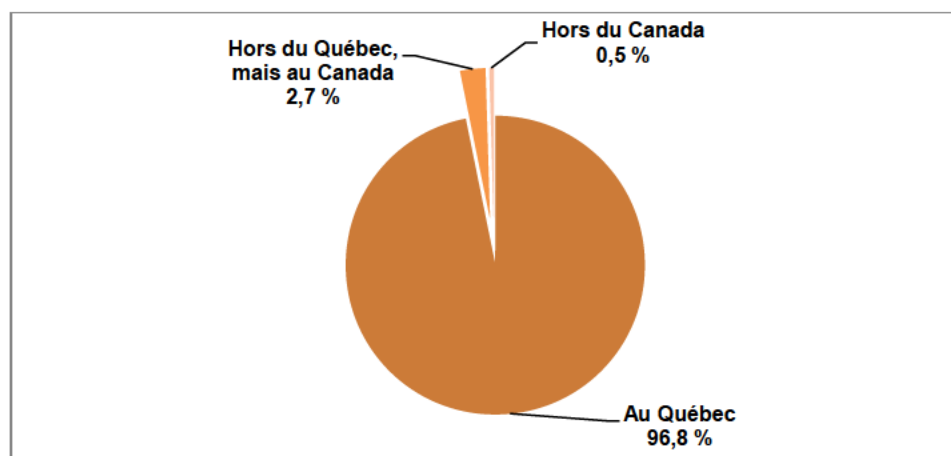
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2012-2013



Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils illustrent que la grande majorité (96,8 %) des bénéficiaires fréquentent un établissement d'enseignement situé au Québec. Une proportion de 2,7 % étudient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2012-2013

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	158 481	1 025,7 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 464	46,1 M\$
Hors du Canada	765	10,6 M\$
Total	163 710	1 082,5 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2012-2013

Pour leur part, les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires et le montant d'aide financière attribué pour les dix établissements québécois où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, le premier établissement est le Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal) avec 1 501 bénéficiaires. Au collégial, il s'agit du Cégep d'Ahuntsic (1 953) et à l'université, de l'Université de Montréal (14 026).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, secondaire, (formation professionnelle), 2012-2013

Secondaire (formation professionnelle)		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Riverains (Montréal)	1 501	6,0 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 180	7,2 M\$
Centre d'informatique et d'administration Verdun (LaSalle)	1 134	4,5 M\$
Collège CDI (Montréal)	689	11,1 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	623	4,1 M\$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	575	2,8 M\$
Fierbourg, centre de formation professionnelle	493	2,3 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	472	2,5 M\$
Centre de formation professionnel 24 juin	454	2,4 M\$
Centre de formation Compétences-2000	433	2,6 M\$
Autres établissements	21 929	139,5 M\$
Total de la formation professionnelle	29 483	185,0 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, collégial, 2012-2013

Collégial		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	1 953	9,4 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 925	9,6 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	1 616	7,5 M\$
Collège LaSalle	1 585	13,3 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 517	7,1 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 428	6,7 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 421	7,2 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 402	7,7 M\$
Collège Dawson	1 174	6,2 M\$
Cégep de Saint-Jérôme	1 111	5,5 M\$
Autres établissements	35 842	207,8 M\$
Total du collégial	50 974	288,0 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, université, 2012-2013

Université		
Noms des établissements d'enseignement	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	14 026	104,7 M\$
Université Laval	12 722	85,6 M\$
Université du Québec à Montréal	11 576	77,0 M\$
Université de Sherbrooke	6 747	46,5 M\$
Université Concordia	6 542	46,0 M\$
Université McGill	4 557	36,4 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 305	30,9 M\$
École des hautes études commerciales de Montréal	2 362	18,4 M\$
École Polytechnique de Montréal	2 106	14,6 M\$
École de technologie supérieure	2 024	13,4 M\$
Autres établissements	11 057	79,3 M\$
Total de l'université	78 024	552,8 M\$

Il est possible d'observer au tableau 1.4.6 que près de la moitié (2 116) des 4 464 bénéficiaires fréquentant un établissement universitaire situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudient à l'Université d'Ottawa. De ces 4 464 bénéficiaires, 86,4 % (3 859) étudient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7).

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvent le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2012-2013

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 116	22,6 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	494	3,6 M\$
Carleton University	190	2,1 M\$
University of Toronto	174	2,3 M\$
Université de Moncton	142	1,4 M\$
Autres établissements	1 348	14,1 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 464	46,1 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2012-2013

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	3 859	39,8 M\$
Nouveau-Brunswick	203	1,9 M\$
Colombie-Britannique	156	1,5 M\$
Nouvelle-Écosse	96	1,1 M\$
Alberta	75	0,9 M\$
Manitoba	31	0,3 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	20	0,2 M\$
Saskatchewan	14	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	9	0,1 M\$
Total	4 464	46,1 M\$

Par ailleurs, 36,5 % (279) des bénéficiaires qui étudient à l'extérieur du Canada fréquentent un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (138) et le Royaume-Uni (121) la proportion est de 70,3 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2012-2013

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	279	3,9 M\$
France	138	1,4 M\$
Royaume-Uni	121	2,4 M\$
Allemagne	26	0,3 M\$
Suisse	26	0,3 M\$
Espagne	21	0,3 M\$
Australie	19	0,2 M\$
Pays-Bas	18	0,3 M\$
Belgique	14	0,2 M\$
Chine	10	0,2 M\$
Autres pays	93	1,2 M\$
Total	765	10,7 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement. On peut y observer que Montréal est la région d'études du plus grand nombre de bénéficiaires. En effet, 54,4 % (44 831) des bénéficiaires de l'enseignement universitaire étudient dans cette région, ainsi que 36,1 % (18 725) de celles et ceux du collégial et 33,5 % (9 868) de celles et ceux de la formation professionnelle au secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et de l'Estrie combinées regroupent 81,9 % des bénéficiaires de l'enseignement universitaire.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2012-2013

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Université	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	9 868	69,3 M\$	18 725	119,7 M\$	44 831	324,1 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	3 290	21,3 M\$	6 229	33,2 M\$	14 685	100,6 M\$
Estrie	1 252	7,6 M\$	2 547	13,2 M\$	7 876	55,2 M\$
Montréal	3 270	18,1 M\$	4 835	25,3 M\$	308	2,8 M\$
Mauricie	986	5,7 M\$	2 756	15,8 M\$	4 366	31,3 M\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 076	5,8 M\$	2 652	13,1 M\$	1 967	12,9 M\$
Bas-Saint-Laurent	867	4,6 M\$	2 551	13,8 M\$	843	5,6 M\$
Chaudière-Appalaches	1 288	6,1 M\$	2 108	9,6 M\$	669	3,6 M\$
Laurentides	1 478	9,0 M\$	1 968	9,3 M\$	.	.
Centre-du-Québec	1 354	9,3 M\$	1 789	9,6 M\$	.	.
Outaouais	594	3,3 M\$	919	5,0 M\$	1 538	10,4 M\$
Lanaudière	1 923	8,3 M\$	1 125	5,2 M\$	.	.
Laval	1 389	12,5 M\$	1 266	7,1 M\$	366	2,5 M\$
Abitibi-Témiscamingue	435	2,1 M\$	805	4,1 M\$	575	3,7 M\$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	198	1,0 M\$	446	2,5 M\$	.	.
Côte-Nord	130	0,6 M\$	231	1,3 M\$	.	.
Nord-du-Québec	85	0,4 M\$	22	0,1 M\$	.	.
Au Canada (hors du Québec)	.	.	898	7,0 M\$	3 566	39,0 M\$
Hors du Canada	.	.	20	0,2 M\$	745	10,5 M\$
Total	29 483	185,0 M\$	51 892	295,1 M\$	82 335	602,4 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que près de la moitié des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses, soit 43,9 %, sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*. Environ 1 bénéficiaire sur 5 (20,9 %) se trouve dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, plus du tiers des bénéficiaires (35,2 %) sont dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle au secondaire, 30,8 % (9 095) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*, 30,2 % (8 913) sont dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 38,9 % (11 475), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Par ailleurs, plus de la moitié des bénéficiaires de la formation professionnelle (ASP) se trouvent dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*.

Au collégial, 60,2 % (31 226) des bénéficiaires sont dans la catégorie *Avec contribution des parents*, 16,5 % (8 556), dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* et 23,3 % (12 110), dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Cette répartition correspond approximativement à celle de la formation technique conduisant au DEC. Lorsqu'on isole la formation technique menant à l'AEC, on trouve moins de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution des parents* et autant de bénéficiaires dans la catégorie *Avec contribution du conjoint* que dans la catégorie *Sans contribution des tiers*. Quant à la formation générale, la grande majorité (83,9 %) des bénéficiaires font partie de la catégorie *Avec contribution des parents*.

Enfin, à l'université, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, les bénéficiaires du 1^{er} cycle sont principalement *Avec contribution des parents* ou *Sans contribution des tiers*. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient aux 2^e et 3^e cycles sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*). De plus, elles et ils sont majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	9 095	8 913	11 475
	Professionnelle – DEP	8 420	7 134	10 842
	Professionnelle – ASP	675	1 779	633
Collégial	Total collégial	31 226	8 556	12 110
	Générale	12 414	603	1 777
	Technique – DEC	16 499	4 199	6 746
	Technique – AEC	2 313	3 754	3 587
Université	Total université	31 589	16 668	34 078
	1 ^{er} cycle	31 589	12 285	19 535
	2 ^e cycle	.	3 489	12 728
	3 ^e cycle	.	894	1 815
Total des bénéficiaires	Nombre	71 910	34 137	57 663
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	43,9%	20,9%	35,2%

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvent un peu moins de personnes résidant chez leurs parents (34 248) que de non-résidentes et de non-résidents (37 662) (tableau 1.5.2). L'aide financière moyenne accordée à ces derniers est cependant plus importante, soit 6 197 \$ comparativement à 3 940 \$.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée est observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Celles et ceux qui résident chez leurs parents reçoivent en moyenne 4 927 \$, tandis que les non-résidentes et les non-résidents reçoivent en moyenne 7 969 \$. De plus, les non-résidentes et les non-résidents sont beaucoup plus nombreux (93,8 %) que les résidentes et les résidents (6,2 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	34 248	3 940 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	37 662	6 197 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	5 729	4 927 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	86 071	7 969 \$

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, moins de 10 % des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* résident chez leurs parents (tableau 1.5.3). Pour les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence dépend de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, en formation générale, les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont majoritairement des résidentes ou des résidents. Il en est de même pour la formation technique conduisant à l'AEC (collégial). Les autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* sont en plus grande proportion des non-résidentes et des non-résidents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 257	4 838	848	19 540
	Professionnelle – DEP	4 182	4 238	836	17 140
	Professionnelle – ASP	75	600	12	2 400
Collégial	Total collégial	16 072	15 154	914	19 752
	Générale	7 887	4 527	122	2 258
	Technique – DEC	6 784	9 715	402	10 543
	Technique – AEC	1 401	912	390	6 951
Université	Total université	13 919	17 670	3 967	46 779
	1 ^{er} cycle	13 919	17 670	2 151	29 669
	2 ^e cycle	.	.	1 721	14 496
	3 ^e cycle	.	.	95	2 614
Total des bénéficiaires		34 248	37 662	5 729	86 071

La catégorie *Avec contribution des parents* compte 71 910 bénéficiaires (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens des parents de ces bénéficiaires s'élèvent à 39 189 \$. Il est à noter que ces revenus n'incluent pas les montants attribués à titre de prestations pour enfant. Ces prestations sont toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'environ 1 bénéficiaire sur 2 n'a qu'un seul parent contribuant au financement de ses études. Les revenus moyens correspondent alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, 70,8 % des bénéficiaires de cette catégorie, les revenus des parents sont insuffisants pour qu'une participation financière de leur part soit considérée dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 36 604 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffrent à 26 173 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour près de la moitié des parents de ces boursières et boursiers, sont de 20 000 \$ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2012-2013

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	15 830	43,2 %	21 457	29,8 %
20 001 \$ - 30 000 \$	6 708	18,3 %	9 837	13,7 %
30 001 \$ - 40 000 \$	5 785	15,8 %	9 839	13,7 %
40 001 \$ - 50 000 \$	3 597	9,8 %	7 971	11,1 %
50 001 \$ - 60 000 \$	2 101	5,7 %	6 181	8,6 %
60 001 \$ ou plus	2 583	7,1 %	16 625	23,1 %
Total des bénéficiaires	36 604	100,0 %	71 910	100,0 %
Revenus bruts moyens		26 173 \$		39 189 \$

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2012-2013

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	50 937	70,8 %
1 \$ - 2 000 \$	9 427	13,1 %
2 001 \$ - 4 000 \$	4 727	6,6 %
4 001 \$ - 6 000 \$	2 689	3,7 %
6 001 \$ ou plus	4 130	5,7 %
Total des bénéficiaires	71 910	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* compte 34 137 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élèvent à 17 368 \$. Ces revenus sont insuffisants dans 90,2 % des cas pour qu'une participation financière de leur part soit considérée (tableau 1.5.7). Quant aux 27 827 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou de leur conjointe se chiffrent à 14 696 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013

Revenus bruts déclarés du conjoint	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
20 000 \$ ou moins	18 536	66,6 %	21 366	62,6 %
20 001 \$ - 30 000 \$	3 402	12,2 %	3 989	11,7 %
30 001 \$ - 40 000 \$	2 812	10,1 %	3 551	10,4 %
40 001 \$ - 50 000 \$	1 648	5,9 %	2 284	6,7 %
50 001 \$ - 60 000 \$	882	3,2 %	1 406	4,1 %
60 001 \$ ou plus	547	2,0 %	1 541	4,5 %
Total des bénéficiaires	27 827	100,0 %	34 137	100,0 %
Revenus bruts moyens		14 696 \$		17 368 \$

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2012-2013

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	30 784	90,2 %
1 \$ - 2 000 \$	1 844	5,4 %
2 001 \$ - 4 000 \$	746	2,2 %
4 001 \$ - 6 000 \$	328	1,0 %
6 001 \$ ou plus	435	1,3 %
Total des bénéficiaires	34 137	100,0 %

En 2012-2013, dans 52,8 % des cas, les parents du ou de la bénéficiaire de la catégorie *Avec contribution des parents* avaient seulement la ou le bénéficiaire comme enfant à charge (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	37 960	52,8 %
2	21 376	29,7 %
3	8 793	12,2 %
4 ou plus	3 781	5,3 %
Total des bénéficiaires	71 910	100,0 %

Parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint*, moins du quart (24,1 %) n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	8 233	24,1 %
1	10 732	31,4 %
2	10 084	29,5 %
3	3 597	10,5 %
4 ou plus	1 491	4,4 %
Total des bénéficiaires	34 137	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 83,8 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2012-2013

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	48 304	83,8 %
1	5 490	9,5 %
2	2 780	4,8 %
3	824	1,4 %
4 ou plus	265	0,5 %
Total des bénéficiaires	57 663	100,0 %

En excluant les zéros des tableaux 1.5.9 et 1.5.10, on obtient 35 263 bénéficiaires, soit 21,5 % de l'ensemble, qui avaient au moins un enfant à charge en 2012-2013.

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

L'étudiante ou l'étudiant doit contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière à lui accorder. Le revenu total pris en considération pour l'étudiante ou l'étudiant regroupe ses revenus d'emploi, comprenant les revenus bruts d'emploi et les revenus assimilables à des revenus d'emploi, et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, mentionnons que les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2012-2013 étaient les prestations d'assurance emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2012-2013, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 609 \$ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls, cette moyenne est plutôt de 11 856 \$. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, passe de 7 000 \$ pour l'ensemble des bénéficiaires à 9 027 \$ pour les bénéficiaires ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 \$. Cette augmentation, attribuable à l'exclusion des revenus nuls, se remarque pour tous les ordres d'enseignement. Les bénéficiaires de l'université ont en moyenne des revenus d'emploi supérieurs aux bénéficiaires du secondaire, qui eux-mêmes ont des revenus supérieurs aux bénéficiaires du collégial.

C'est au 3^e cycle universitaire que se trouvent les revenus d'emploi moyens les plus élevés. Les deuxièmes plus bas sont observés en formation professionnelle au secondaire (ASP), en raison notamment des bénéficiaires ayant des revenus nuls. En effet, la médiane de leurs revenus d'emploi passe alors de 1 510 \$ à 6 880 \$.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	9 025 \$	6 266 \$	11 770 \$	9 459 \$
	Professionnelle – DEP	9 484 \$	6 925 \$	12 039 \$	9 707 \$
	Professionnelle – ASP	5 100 \$	1 510 \$	8 684 \$	6 880 \$
Collégial	Total collégial	8 737 \$	6 000 \$	10 713 \$	7 850 \$
	Générale	6 805 \$	4 476 \$	8 608 \$	6 000 \$
	Technique – DEC	9 027 \$	6 765 \$	10 740 \$	8 036 \$
	Technique – AEC	10 875 \$	7 898 \$	13 890 \$	11 000 \$
Université	Total université	10 367 \$	7 940 \$	12 599 \$	9 885 \$
	1 ^{er} cycle	10 115 \$	7 897 \$	12 341 \$	9 782 \$
	2 ^e cycle	11 125 \$	8 308 \$	13 276 \$	10 280 \$
	3 ^e cycle	11 737 \$	6 500 \$	14 519 \$	9 303 \$
Total des bénéficiaires		9 609 \$	7 000 \$	11 856 \$	9 027 \$

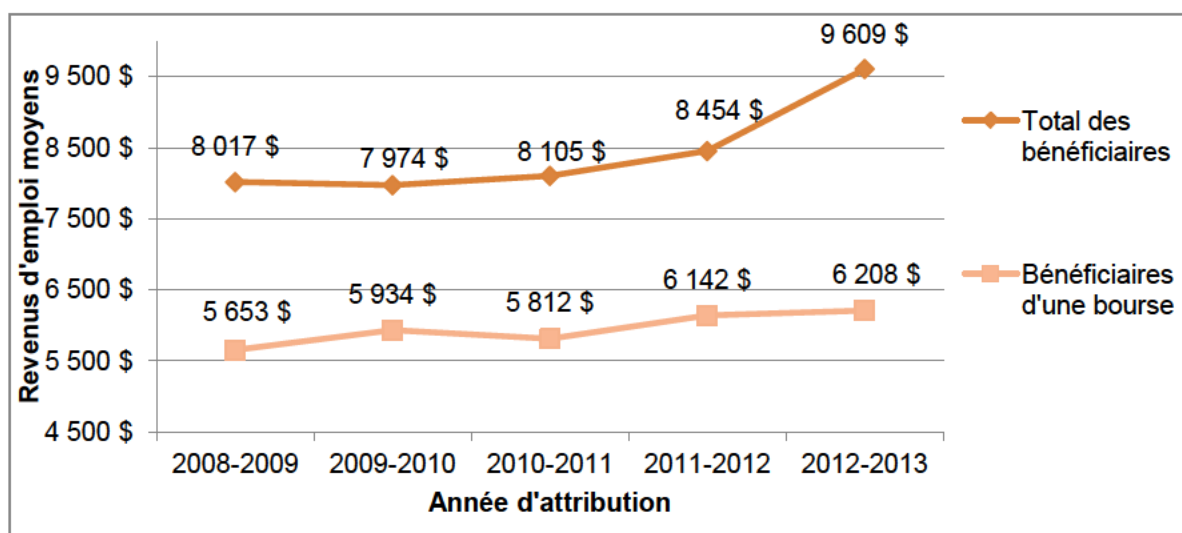
Le tableau 1.6.2 indique que, pour la catégorie *Sans contribution des parents*, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires résidant chez leurs parents sont plus élevés que ceux des bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2012-2013

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	8 249 \$	10 046 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	9 143 \$	10 395 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	11 364 \$	13 311 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	10 237 \$	13 242 \$

De façon générale, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont connu une croissance au cours des cinq dernières années (graphique 1.6.1). Il est à noter que la forte dispersion de cette variable limite l'utilisation de la moyenne (tableau 1.6.3).

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2012-2013, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 609 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 10 206 \$. Une proportion de 19,0 % des bénéficiaires n'avaient aucun revenu d'emploi et 15,5 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 11 % des bénéficiaires, dont plus du tiers étaient au 1^{er} cycle universitaire, avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	5 601	1 274	3 099	4 377	2 095	11 440	2 628	519	31 033	19,0 %
1 \$ - 1 000 \$	1 490	187	873	1 111	516	2 821	805	168	7 971	4,9 %
1 001 \$ - 2 000 \$	1 140	178	934	1 052	398	2 157	636	136	6 631	4,1 %
2 001 \$ - 3 000 \$	1 044	150	1 003	1 280	363	2 211	631	132	6 814	4,2 %
3 001 \$ - 4 000 \$	1 051	103	1 086	1 489	312	2 552	642	108	7 343	4,5 %
4 001 \$ - 5 000 \$	1 047	108	1 091	1 659	319	2 670	600	117	7 611	4,6 %
5 001 \$ - 6 000 \$	1 001	109	1 001	1 676	297	2 736	633	127	7 580	4,6 %
6 001 \$ - 7 000 \$	981	87	872	1 617	304	2 877	661	88	7 487	4,6 %
7 001 \$ - 8 000 \$	1 034	98	788	1 609	334	2 901	703	105	7 572	4,6 %
8 001 \$ - 9 000 \$	969	81	713	1 466	282	2 969	627	92	7 199	4,4 %
9 001 \$ - 10 000 \$	1 116	93	666	1 463	435	3 435	676	80	7 964	4,9 %
10 001 \$ - 11 000 \$	984	77	446	1 138	259	2 887	673	79	6 543	4,0 %
11 001 \$ - 12 000 \$	931	74	423	1 093	284	2 745	594	74	6 218	3,8 %
12 001 \$ - 13 000 \$	777	58	309	914	260	2 360	590	70	5 338	3,3 %
13 001 \$ - 14 000 \$	740	54	226	785	223	2 148	503	68	4 747	2,9 %
14 001 \$ - 15 000 \$	796	40	216	747	303	2 035	509	60	4 706	2,9 %
15 001 \$ - 16 000 \$	645	42	149	555	225	1 594	399	65	3 674	2,2 %
16 001 \$ - 17 000 \$	562	41	145	464	194	1 245	329	46	3 026	1,8 %
17 001 \$ - 18 000 \$	526	29	112	438	209	1 255	332	52	2 953	1,8 %
18 001 \$ - 19 000 \$	448	28	84	332	174	970	287	45	2 368	1,4 %
19 001 \$ - 20 000 \$	474	21	90	327	232	1 098	326	54	2 622	1,6 %
20 001 \$ ou plus	3 039	155	468	1 852	1 636	6 303	2 433	424	16 310	10,0 %
Moyenne des revenus d'emploi									9 609 \$	

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2012-2013

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial			Université			Total des bénéficiaires	
	Formation professionnelle DEP	Formation professionnelle ASP	Formation générale	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	4 956	1 178	2 773	3 789	1 687	8 966	1 733	217	25 299	15,5 %
1 \$ - 1 000 \$	1 515	222	969	1 255	699	3 299	745	93	8 797	5,4 %
1 001 \$ - 2 000 \$	1 145	191	944	1 069	445	2 257	531	61	6 643	4,1 %
2 001 \$ - 3 000 \$	1 113	152	1 018	1 300	384	2 275	532	72	6 846	4,2 %
3 001 \$ - 4 000 \$	1 102	115	1 071	1 510	319	2 656	567	76	7 416	4,5 %
4 001 \$ - 5 000 \$	1 084	115	1 128	1 652	334	2 716	575	86	7 690	4,7 %
5 001 \$ - 6 000 \$	1 058	108	1 007	1 676	313	2 811	623	87	7 683	4,7 %
6 001 \$ - 7 000 \$	1 015	89	890	1 627	300	2 943	658	70	7 592	4,6 %
7 001 \$ - 8 000 \$	1 065	100	799	1 673	348	2 942	686	81	7 694	4,7 %
8 001 \$ - 9 000 \$	975	79	749	1 489	291	3 041	649	93	7 366	4,5 %
9 001 \$ - 10 000 \$	1 115	90	672	1 484	434	3 400	704	102	8 001	4,9 %
10 001 \$ - 11 000 \$	990	81	450	1 140	258	3 051	700	85	6 755	4,1 %
11 001 \$ - 12 000 \$	936	80	437	1 121	294	2 861	672	73	6 474	4,0 %
12 001 \$ - 13 000 \$	802	54	317	937	263	2 461	647	77	5 558	3,4 %
13 001 \$ - 14 000 \$	772	52	243	826	230	2 273	614	99	5 109	3,1 %
14 001 \$ - 15 000 \$	797	38	227	777	314	2 142	591	85	4 971	3,0 %
15 001 \$ - 16 000 \$	665	41	156	576	234	1 700	510	88	3 970	2,4 %
16 001 \$ - 17 000 \$	598	38	149	476	190	1 340	432	91	3 314	2,0 %
17 001 \$ - 18 000 \$	554	29	114	445	205	1 340	436	90	3 213	2,0 %
18 001 \$ - 19 000 \$	470	31	87	350	175	1 041	338	100	2 592	1,6 %
19 001 \$ - 20 000 \$	476	21	91	333	233	1 144	371	91	2 760	1,7 %
20 001 \$ ou plus	3 193	183	503	1 939	1 704	6 750	2 903	792	17 967	11,0 %
Moyenne du revenu total										10 206 \$

Pour ce qui est des autres revenus, 29 602 bénéficiaires avaient en moyenne 3 302 \$ en 2012-2013. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour près de la moitié (12 781) de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 \$ pour 2 649 bénéficiaires (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2012-2013

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
1 \$ - 1 000 \$	12 781	43 %
1 001 \$ - 2 000 \$	4 600	16 %
2 001 \$ - 3 000 \$	3 049	10 %
3 001 \$ - 4 000 \$	2 367	8 %
4 001 \$ - 5 000 \$	1 690	6 %
5 001 \$ - 6 000 \$	1 136	4 %
6 001 \$ - 7 000 \$	723	2 %
7 001 \$ - 8 000 \$	607	2 %
8 001 \$ ou plus	2 649	9 %
Total des bénéficiaires	29 602	100 %

Parmi ces autres revenus, 13 540 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 857 \$. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu d'une bourse d'excellence considéré est le montant excédant 5 000 \$. Ainsi, pour les 10 686 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2012-2013

Montant de la bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
1 \$ - 5 000 \$	10 686	79 %
5 001 \$ - 6 000 \$	560	4 %
6 001 \$ - 7 000 \$	347	3 %
7 001 \$ - 8 000 \$	300	2 %
8 001 \$ ou plus	1 647	12 %
Total des bénéficiaires	13 540	100 %

De plus, 3 385 bénéficiaires avaient un revenu de pension alimentaire en moyenne de 3 680 \$. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études ne sont considérés que les montants reçus à titre de pension alimentaire en excédent de 1 200 \$ par année d'attribution ou, si l'étudiante ou l'étudiant a plus d'un enfant, en excédent du montant obtenu en multipliant 1 200 \$ par le nombre d'enfants de l'étudiante ou de l'étudiant. Ainsi, pour les 585 bénéficiaires qui recevaient un revenu de pension alimentaire se situant entre 1 \$ et 1 200 \$ en 2012-2013, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.7).

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2012-2013

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires
1 \$ - 1 200 \$	585
1 201 \$ - 2 000 \$	420
2 001 \$ - 3 000 \$	609
3 001 \$ - 4 000 \$	551
4 001 \$ - 5 000 \$	394
5 001 \$ - 6 000 \$	309
6 001 \$ - 7 000 \$	170
7 001 \$ - 8 000 \$	112
8 001 \$ ou plus	235
Total des bénéficiaires	3 385

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiante ou de l'étudiant, par exemple l'ordre d'enseignement, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études ainsi que la présence d'enfants à charge et autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

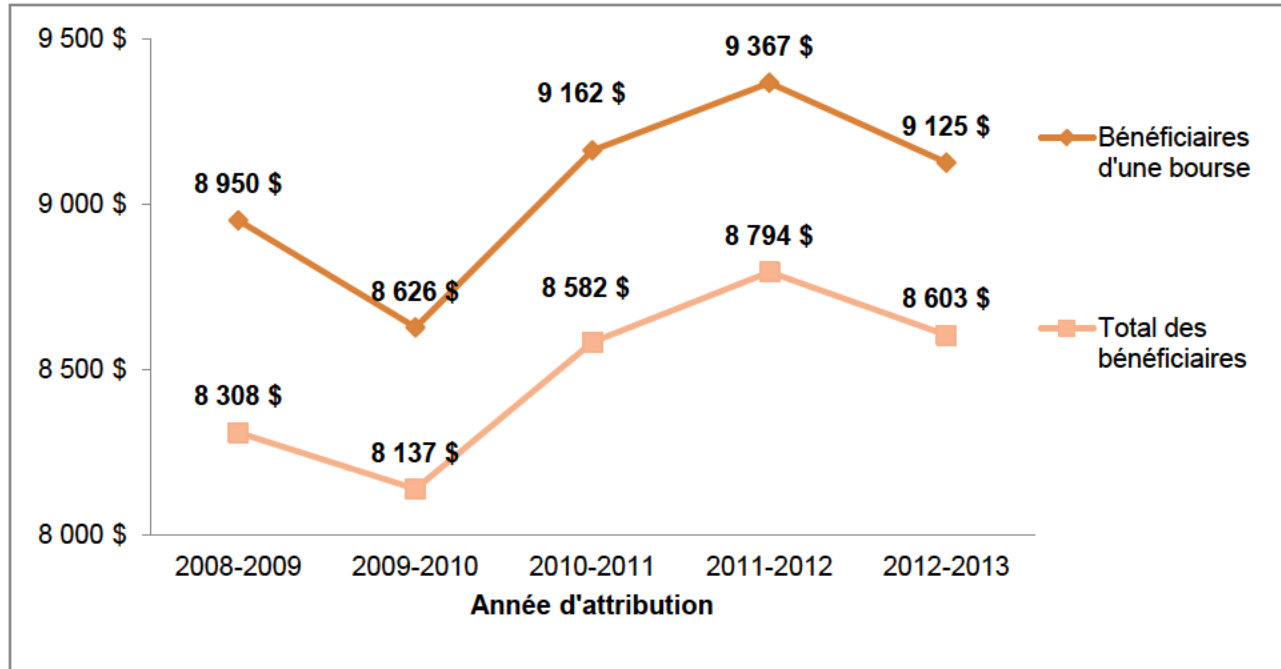
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2012-2013 se sont vu reconnaître des frais de subsistance de même que des frais de matériel scolaire (tableau 1.7.1) et la grande majorité (84,2 %) se sont vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité. Ces trois types de frais représentent la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,25 milliard de dollars. Par ailleurs, un peu plus de 1 bénéficiaire sur 6 (18,6 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 57,1 millions de dollars. Finalement, 17 816 bénéficiaires (10,9 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 37,2 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2012-2013

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	163 549	99,9 %	858,2 M\$
Frais scolaires	137 806	84,2 %	307,1 M\$
Frais de matériel scolaire	162 692	99,4 %	89,9 M\$
Frais de garde pour enfant	30 515	18,6 %	57,1 M\$
Frais de réputé inscrit	17 816	10,9 %	37,2 M\$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiante ou étudiant, on peut observer, pour 2012-2013, le montant moyen le plus élevé des cinq dernières années, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursières et les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2008-2009 à 2012-2013



Le tableau 1.7.2 rapporte que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 11 402 bénéficiaires en 2012-2013, pour un montant total de 5,6 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptent près des deux tiers de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2012-2013

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 807	34,5 %	1,9 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 075	27,8 %	1,6 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 516	13,7 %	0,8 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 050	9,5 %	0,5 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	571	5,2 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	477	4,3 %	0,2 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	173	1,6 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	164	1,5 %	0,1 M\$
MRC de Pontiac	113	1,0 %	0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	96	0,9 %	<0,1 M\$
Total des bénéficiaires	11 042	100,0 %	5,6 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

Depuis cinq ans, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, ayant atteint 190 162 en 2012-2013 (graphique 1.8.1). De ce nombre, 5 877 demandes ont été refusées parce que l'étudiante ou l'étudiant n'était pas admissible au Programme au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité est le deuxième motif de refus pour le nombre d'occurrences.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2008-2009 à 2012-2013

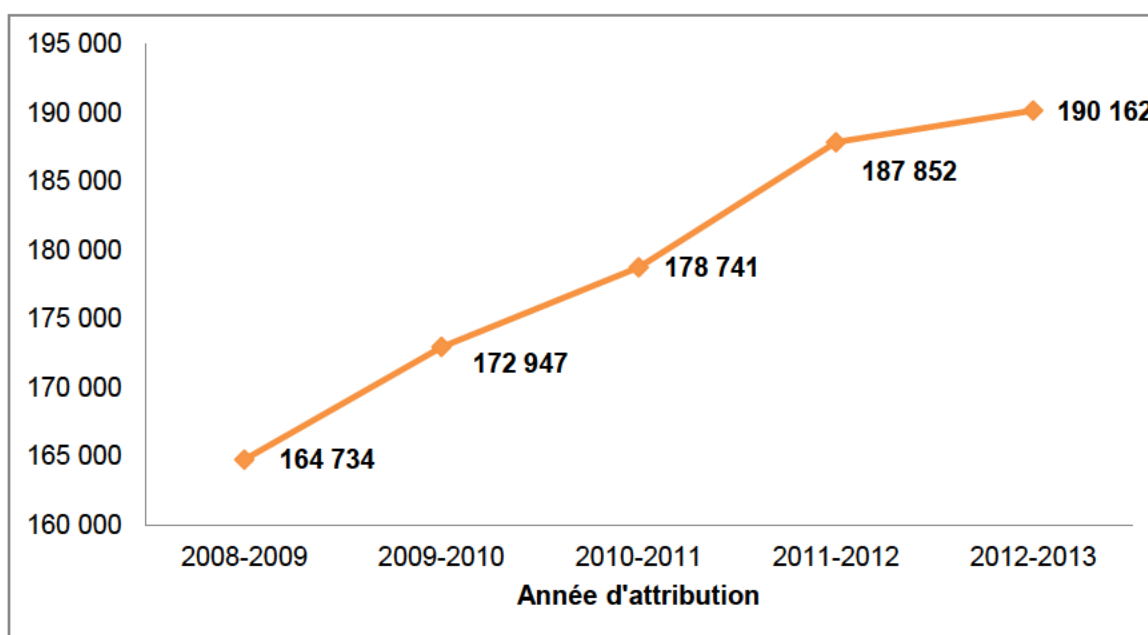


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2012-2013

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	2 061
Période maximale d'admissibilité atteinte	967
Études non reconnues comme étant à temps plein	730
Demande d'aide financière en retard	581
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	546
Limite d'endettement atteinte	417
Autres motifs	575
Total des demandes d'aide financière refusées	5 877

Notons que 35 722 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2012-2013 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces étudiantes et ces étudiants n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérés comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme des personnes ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein de la ou du bénéficiaire, c'est le gouvernement qui paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, l'emprunteuse ou l'emprunteur doit consolider son prêt auprès de son établissement financier. Elle ou il doit convenir avec celui-ci du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement.

Les 61 236 emprunteuses et emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2012-2013 avaient une dette d'études moyenne de 11 125 \$ (tableau 1.9.1). Au collégial, pour les programmes subventionnés, et au secondaire, la majorité des emprunteuses et des emprunteurs avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'université, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 12 737 \$ au 1^{er} cycle à 24 130 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2012-2013

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Université			Total
	Formation professionnelle	Formation générale – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
1 \$ - 5 000 \$	6 579	1 824	3 395	195	2 994	655	54	15 696
5 001 \$ - 10 000 \$	5 161	1 033	4 233	425	5 047	1 874	117	17 890
10 001 \$ - 15 000 \$	2 121	247	2 709	517	4 560	1 879	147	12 180
15 001 \$ - 30 000 \$	1 681	82	2 176	568	5 393	2 990	423	13 313
30 001 \$ et plus	325		105	36	667	729	295	2 157
Total des emprunteuses et des emprunteurs	15 867	3 186	12 618	1 741	18 661	8 127	1 036	61 236
Montant moyen de la dette d'études	8 076 \$	5 176 \$	9 568 \$	12 982 \$	12 737 \$	16 066 \$	24 130 \$	11 125 \$

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiantes et aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'établissement de leur choix. La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement, pour un montant total de plus de 2 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 15,6 %, 14,0 %, 9,1 % et 3,2 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2013

Établissement financier	Prêts négociés	
	%	Montant
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	57,9 %	2 176,8 M\$
Banque Royale du Canada	15,6 %	585,5 M\$
Banque Nationale du Canada	14,0 %	525,9 M\$
Banque de Montréal	9,1 %	340,9 M\$
Banque Laurentienne	3,2 %	119,8 M\$
Banque canadienne impériale de commerce	0,1 %	4,0 M\$
Banque Toronto-Dominion	0,1 %	4,0 M\$
Banque Scotia	0,0 %	1,3 M\$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	3 758,2 M\$

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant global de ces prêts est également en hausse. Par contre, les intérêts payés par le gouvernement ont diminué, en raison principalement des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts est, quant à lui, demeuré stable à un peu plus de 1,8 milliard de dollars.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2008-2009 à 2012-2013¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 589,1 M\$	1 632,7 M\$	1 689,6 M\$	1 756,5 M\$	1 856,9 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	4,5 M\$	3,3 M\$	2,4 M\$	1,6 M\$	1,2 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 872,1 M\$	1 816,0 M\$	1 832,7 M\$	1 851,1 M\$	1 900,1 M\$
Montant global des prêts garantis	3 465,7 M\$	3 452,0 M\$	3 524,7 M\$	3 609,2 M\$	3 758,2 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	53,6 M\$	27,0 M\$	32,7 M\$	38,6 M\$	39,7 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si l'emprunteuse ou l'emprunteur ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ou il ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une diminution entre 2008-2009 et 2010-2011, passant de 8 960 à 7 916, puis une augmentation de 2010-2011 à 2011-2012 et enfin une réduction en 2012-2013 pour atteindre 8 422 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il oscille autour de 10 000 \$.

Le nombre de dossiers de faillite par rapport aux réclamations remboursées a, pour sa part, augmenté entre 2008-2009 et 2009-2010 pour ensuite diminuer jusqu'en 2011-2012 et se stabiliser en 2012-2013.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent une baisse en ce qui concerne le total des montants recouvrés, qui est passé de 86,8 à 82,1 millions de dollars entre 2008-2009 et 2012-2013.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2007-2008 à 2012-2013¹

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 540	11 742	10 080	11 152	10 813
Nombre de réclamations remboursées	8 960	8 698	7 916	9 048	8 422
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 610	1 863	1 562	1 373	1 390
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	91,9 M\$	88,6 M\$	78,7 M\$	92,4 M\$	82,7 M\$
Montant moyen remboursé	10 259 \$	10 188 \$	9 945 \$	10 212 \$	9 820
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	86,8 M\$	81,8 M\$	79,9 M\$	83,0 M\$	82,1 M\$

Chapitre 2 – Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement) ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à tous les ordres d'enseignement, soit du préscolaire à l'université. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau fréquentés. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer une partie du temps normalement dédié à leurs études à une association étudiante nationale.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail permet de subventionner des emplois à temps partiel pour permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars pour les universités et jusqu'à 1 million de dollars pour les cégeps et les collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle, au collégial ou à l'université de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

2.5 Programme Explore

Le programme Explore permet d'offrir des bourses à des étudiantes et à des étudiants pour qu'ils puissent participer à un programme d'immersion en anglais ou en français dans un établissement d'enseignement agréé du Canada, au printemps ou à l'été. Ce programme est financé par le gouvernement fédéral. La responsabilité de ce programme revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gère le programme Explore en 2012-2013. Les bourses sont attribuées annuellement aux étudiantes et aux étudiants québécois par un tirage au sort.

2.6 Programme Odyssée

Odyssée est un programme de moniteurs de langues en milieu scolaire. Il offre un travail rémunéré de septembre à mai. Il permet à des jeunes de partager leur langue et leur culture avec des élèves ou des étudiantes et étudiants d'autres provinces et territoires du Canada. Ce programme est financé par le ministère du Patrimoine canadien. Son administration provinciale et nationale revient aux ministères de l'Éducation des provinces et des territoires, regroupés au sein du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). Au Québec, c'est le Ministère qui gère le programme Odyssée en 2012-2013.

2.7 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.8 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, et ce, dans les cinq ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période.

2.9 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.9.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant global attribué sous forme de bourse en 2012-2013 est de 13,3 millions de dollars. Ce montant correspond à une bourse moyenne de 3 776 \$ pour 3 530 étudiantes et étudiants. On observe un retour du nombre de bénéficiaires et du montant global versé dans le cadre de ce programme en 2012-2013 aux niveaux enregistrés aux années 2009-2010 et 2010-2011. En 2011-2012, la diminution était attribuable au fait que la couverture des ressources matérielles nécessaires à la maison en vue de la poursuite des études, pour les élèves inscrits à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire (formation générale) dans un établissement d'enseignement public, avait été prise en charge par les commissions scolaires le 1^{er} juillet 2011. En 2012-2013, le retour aux niveaux de 2009-2010 et 2010-2011 est attribuable à l'augmentation de la clientèle.

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : Entre 16 et 18 personnes ont reçu une bourse dans le cadre du Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales durant les cinq dernières années. En 2012-2013, 16 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 6 105 \$, pour une aide totale de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2012-2013, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires participant au Programme études-travail pour 1 953 bénéficiaires. Au collégial, 0,9 million de dollars octroyés par le Ministère ont permis à 3 457 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,0 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2012-2013, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 087 personnes de bénéficier d'un prêt d'en moyenne 1 593 \$. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme a connu une légère croissance entre 2008-2009 et 2012-2013.

Programme Odyssée : Un montant de 1,8 million de dollars a été distribué à 85 étudiantes et étudiants québécois en 2012-2013 dans le cadre du programme Odyssée. Cela représente un montant moyen de 21 176 \$.

Programme Explore : Un montant de 6,5 millions de dollars a été distribué sous forme de bourses à 3 326 étudiantes et étudiants québécois en 2012-2013 dans le cadre du programme Explore. La bourse moyenne attribuée à chaque bénéficiaire est fixée à 2 000 \$ si ce dernier demeure dans le Programme pour toute la période.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable. En 2012-2013, 828 personnes ont vu leur dette d'études diminuer en moyenne de 1 623 \$ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 12 899 personnes se sont prévaluées du Programme de remboursement différé en 2012-2013. La charge des intérêts assumés par le gouvernement est en moyenne de 295 \$ par personne, pour un coût total de 3,8 millions de dollars. Ce montant est plus faible depuis 2010-2011 en raison, principalement, des faibles taux d'intérêt en vigueur.

Tableau 2.9.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2008-2009 à 2012-2013

		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	2 603	3 646	4 179	2 591	3 530
	Montant moyen	3 272 \$	2 705 \$	2 934 \$	3 840 \$	3 776 \$
	Montant global	8,5 M\$	9,9 M\$	12,3 M\$	9,8 M\$	13,3 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	18	18	17	16	16
	Montant moyen	6 557 \$	5 660 \$	6 096 \$	7 385 \$	6 105 \$
	Montant global	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$	0,1 M\$
Programme études-travail¹	Nombre de bénéficiaires	4 851	5 061	4 714	5 013	5 410
	Montant moyen	1 426 \$	1 407 \$	1 315 \$	1 313 \$	1 119 \$
	Montant global	6,9 M\$	7,1 M\$	6,2 M\$	6,6 M\$	6,0 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	2 089	1 989	2 427	2 629	3 087
	Montant moyen	1 214 \$	1 270 \$	1 361 \$	1 441 \$	1 593 \$
	Montant global	2,5 M\$	2,5 M\$	3,3 M\$	3,8 M\$	4,9 M\$
Programme Explore	Nombre de bénéficiaires	3 137	3 701	3 776	3 395	3 326
	Montant moyen	1 974 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
	Montant global	6,2 M\$	7,4 M\$	7,6 M\$	6,8 M\$	6,5 M\$
Programme Odyssée	Nombre de bénéficiaires				79	85
	Montant moyen				21 500 \$	21 176 \$
	Montant global				1,7 M\$	1,8 M\$
Programme de remise de dette²	Nombre de bénéficiaires	998	997	920	876	828
	Montant moyen	1 479 \$	1 659 \$	1 629 \$	1 573 \$	1 623 \$
	Montant global	1,5 M\$	1,7 M\$	1,5 M\$	1,4 M\$	1,3 M\$
Programme de remboursement différé²	Nombre de bénéficiaires	13 421	13 296	12 258	13 027	12 899
	Montant moyen	358 \$	335 \$	262 \$	274 \$	295 \$
	Montant global	4,8 M\$	4,5 M\$	3,2 M\$	3,6 M\$	3,8 M\$

¹ Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.

² Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).



Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).